N° 89-503-X au catalogue
ISSN 1719-4415

Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe

Les femmes ayant une incapacité

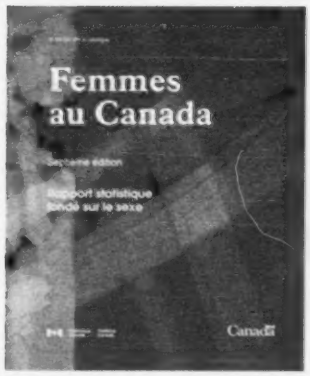

par Amanda Burlock

Date de diffusion : le 29 mai 2017

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p<0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML **est aussi disponible.**

This publication is also available in English.

Les femmes ayant une incapacité

Introduction

Des études antérieures ont révélé que les personnes ayant une incapacité sont plus susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité de vivre de l'exclusion sociale et de la discrimination, ce qui entraîne un accès inégal aux ressources sociales, culturelles, politiques et économiques[1]. Pour les femmes ayant une incapacité, les inégalités présentes entre les sexes au Canada peuvent contribuer à créer d'autres obstacles d'ordre social et économique[2].

Dans le présent chapitre de *Femmes au Canada*, l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 est utilisée pour dresser un profil socioéconomique des femmes ayant une incapacité. Dans le cadre de l'ECI de 2012, la présence d'incapacité est déterminée en évaluant la fréquence à laquelle les activités quotidiennes d'une personne sont limitées ainsi que le degré de difficulté éprouvé (pour plus de détails, consultez l'encadré 1).

En adoptant un point de vue fondé sur les différences entre les sexes, le chapitre décrit la prévalence de l'incapacité au sein des différents groupes d'âge, régions, sous-populations et situations dans le ménage. Par ailleurs, il comprend une analyse des causes précises du problème de santé principal et des types d'incapacité présentés; de l'utilisation d'aides, d'appareils fonctionnels et de médicaments; de l'aide requise; et de l'utilisation du transport en commun et du transport adapté. Enfin, les caractéristiques liées à la scolarité, à l'emploi et au revenu des personnes ayant une incapacité sont comparées à celles des personnes n'ayant pas d'incapacité[3].

1. Mikkonen, J. et D. Raphael. 2010. *Social Determinants of Health: The Canadian Facts*. Toronto : Université York, École de politique et de gestion de la santé.
2. Commission sur les déterminants sociaux de la santé. 2008. « Combler le fossé en une génération – Instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé ». *Rapport final de la Commission des déterminants sociaux de la santé*, Genève, Organisation mondiale de la Santé.
3. L'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 a fourni la base de sondage de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012. De nombreuses variables de l'ENM de 2011 ont été incluses dans le fichier de données de l'ECI de 2012. Par conséquent, l'analyse présentée dans ce chapitre utilise des données provenant de plusieurs années de référence : 2012 (dans le cas d'analyses se référant uniquement aux données de l'ECI), 2011 (les analyses qui combinent les données de l'ENM, sauf celles sur le revenu, et les données de l'ECI) et 2010 (l'analyse des données sur le revenu qui ont été recueillies lors de l'ENM de 2011).

Encadré 1 : Définition de l'incapacité

Bien que la façon de mesurer et de définir l'incapacité ait évolué au fil des ans, des données sur l'incapacité sont recueillies régulièrement au Canada depuis plus de trente ans.

En 2010, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Emploi et Développement social Canada (EDSC) a alors lancé une stratégie sur les données liées aux personnes ayant une incapacité. Cette stratégie a pour but de suivre les progrès réalisés dans la création d'une société inclusive et accessible pour les personnes ayant une incapacité.

Dans le cadre de cette initiative, EDSC, en partenariat avec Statistique Canada, a élaboré un nouvel ensemble de questions permettant d'identifier les personnes ayant une incapacité. Ces questions reposent sur un modèle social de l'incapacité dans lequel cette dernière est considérée comme le résultat de l'interaction entre les limitations fonctionnelles d'une personne et les obstacles environnementaux, notamment les obstacles sociaux et physiques qui entravent le fonctionnement dans la vie quotidienne. Ainsi, l'incapacité constitue un désavantage social imposé par un environnement défavorable qui s'ajoute à la déficience de la personne[4]. Les efforts déployés se sont soldés par un ensemble de questions d'identification des incapacités (QII) qui ont été utilisées dans l'ECI de 2012.

L'échantillon de l'ECI comprenait uniquement les répondants ayant répondu par l'affirmative à au moins une des questions sur les limitations d'activités de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011[5]. Une fois que l'échantillon préalablement filtré de l'ECI a été sélectionné, on a utilisé les QII pour mesurer le type et la sévérité des incapacités qui duraient depuis six mois ou qui auraient pu durer six mois ou plus. Ces questions ont permis de recenser dix types d'incapacité (les incapacités liées à la vue, à l'ouïe, à la mobilité, à la flexibilité, à la dextérité, à la douleur, à l'apprentissage, au développement, aux troubles mentaux ou psychologiques et à la mémoire), de même que le degré de difficulté connexe (aucune difficulté, un peu de difficulté, beaucoup de difficulté, incapable de le faire) et la fréquence de la limitation (jamais, rarement, parfois, souvent, toujours).

Dans le cadre de l'ECI, les résultats obtenus à l'aide des QII ont été utilisés pour déterminer la présence d'incapacité en vérifiant que la fréquence de la limitation déclarée par le répondant correspondait à « parfois », « souvent » ou « toujours ». Dans les cas pour lesquels le degré de difficulté « beaucoup de difficulté » ou « incapable de le faire » et la fréquence « rarement » ont été signalés, on considère aussi qu'une incapacité est présente.

Un score global lié à la sévérité a été créé pour l'ECI, lequel tient compte de tous les types d'incapacité signalés, du degré de difficulté connexe et de la fréquence de la limitation d'activités. Une fois que ces trois critères sont pris en considération, un niveau de sévérité est attribué aux personnes ayant une incapacité : incapacité légère, incapacité modérée, incapacité sévère ou incapacité très sévère. La sévérité de l'incapacité est souvent utilisée comme variable explicative de la participation à la vie quotidienne. Les personnes qui ont une incapacité sévère sont moins susceptibles, par exemple, d'être inscrites à des programmes postsecondaires, de faire partie de la population active et de participer à des activités communautaires que les personnes présentant une incapacité moins sévère[6].

Il n'est pas possible de comparer les données dans le temps, car les méthodes et les concepts utilisés pour mesurer l'incapacité dans le cadre de l'ECI de 2012 ne sont pas équivalentes à celles employées pour les sources de données antérieures sur les personnes ayant une incapacité[7].

4. MacKenzie, A., Hurst, M., et S. Crompton. 2009. « Définition de l'incapacité dans l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités ». *Tendances sociales canadiennes*. Produit n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada.
5. Des renseignements supplémentaires au sujet des questions sur les limitations d'activités de l'Enquête nationale auprès des ménages sont présentés dans la section 3 de la publication *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes* http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2014001-fra.htm.
6. Division de la statistique sociale et autochtone. 2014. *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes*. Produit n° 89-654-X2014001 au catalogue de Statistique Canada.
7. Des renseignements relatifs à l'évolution des données sur les personnes ayant une incapacité à Statistique Canada sont présentés à la section 1.2 d'*Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes* http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2014001-fra.htm. De plus, le chapitre 8 de ce guide explique pourquoi l'ECI de 2012 ne peut être comparée aux autres sources de données sur les personnes ayant une incapacité.

Prévalence de l'incapacité

La prévalence de l'incapacité chez les femmes est supérieure à celle observée chez les hommes

En 2012, près de 2,1 millions de femmes (14,9 %) et 1,7 million d'hommes (12,5 %) âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir une ou plusieurs incapacités qui les limitaient dans leurs activités quotidiennes (graphique 1).

Chez les jeunes personnes (celles de 15 à 29 ans), une proportion similaire de femmes et d'hommes ont déclaré avoir une incapacité. À partir de l'âge de 30 ans, la proportion de femmes ayant déclaré une incapacité était supérieure d'environ deux points de pourcentage à celle observée chez les hommes de la plupart des groupes d'âge. L'écart enregistré chez les personnes âgées de 90 ans et plus était cependant beaucoup plus important, 67,3 % des femmes ayant déclaré présenter une incapacité, par rapport à 48,8 % des hommes; une différence de l'ordre de 18,5 points de pourcentage. La proportion plus élevée de femmes de 90 ans et plus ayant déclaré une incapacité, par rapport aux hommes du même âge, pourrait être en partie attribuable au fait que les femmes ont tendance à vivre plus longtemps.

À mesure que les gens vieillissent, les changements liés au processus de vieillissement naturel, comme les articulations ankylosées, la faiblesse musculaire et les maladies chroniques, deviennent plus courants[8]. Ainsi, la probabilité d'avoir une incapacité augmentait en fonction de l'âge. À titre d'exemple, alors qu'environ le tiers des femmes (33,8 %) et des hommes (30,1 %) âgés de 70 à 79 ans avaient une incapacité qui les limitait dans leurs activités quotidiennes, c'était le cas de près de la moitié des femmes (48,8 %) et des hommes (46,7 %) octogénaires.

Graphique 1
Prévalence de l'incapacité chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge, Canada, 2012

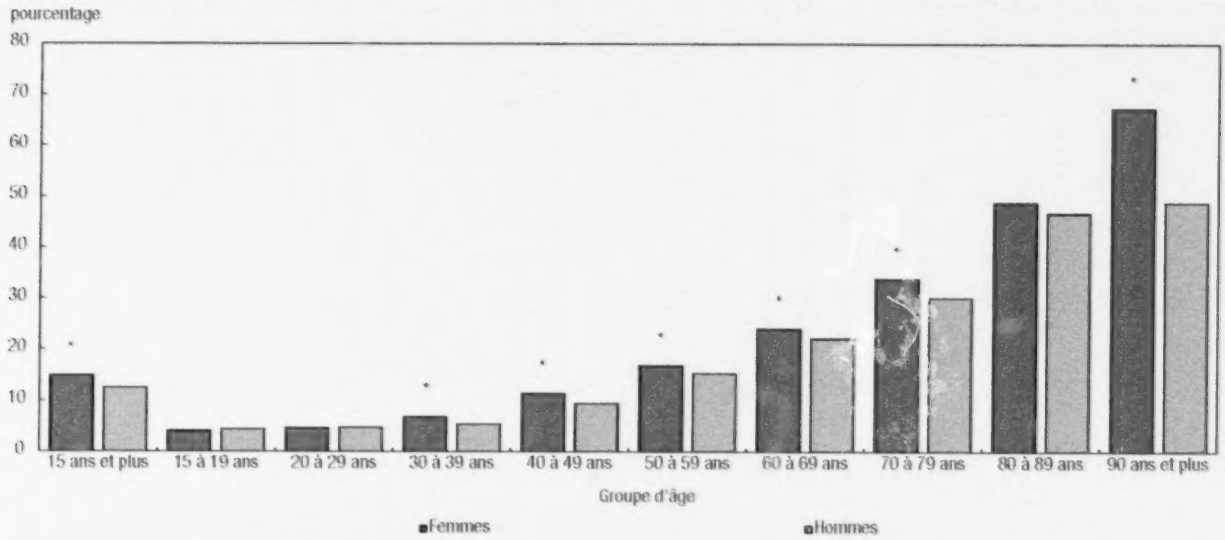

* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes à $p < 0,05$
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Dans l'ensemble, parmi les femmes âgées de 15 ans et plus qui avaient des incapacités, environ la moitié (49,9 %) présentaient des incapacités sévères ou très sévères, par opposition aux incapacités légères ou modérées. Les femmes ayant une incapacité âgées de 15 à 24 ans étaient moins susceptibles que celles des groupes plus âgés de présenter une incapacité sévère ou très sévère (39,2 %). Parmi les autres groupes d'âge, la proportion de

8. Crompton, S. 2011. « Les femmes ayant des limitations d'activités ». *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, sixième édition*. Produit n° 89-503-X au catalogue de Statistique Canada.

femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère demeurait assez stable. À titre d'exemple, 51,3 % des femmes de 25 à 54 ans présentaient une incapacité sévère ou très sévère, tout comme 50,1 % des femmes de 55 à 64 ans et 49,9 % des femmes de 65 ans et plus (données non présentées). Toutefois, parmi les hommes ayant des incapacités, la prévalence de l'incapacité sévère ou très sévère ne variait pas selon le groupe d'âge.

En général, les femmes et les hommes ayant une incapacité étaient aussi susceptibles d'avoir une incapacité sévère ou très sévère. Parmi les personnes de 65 ans et plus, toutefois, les femmes étaient plus susceptibles de présenter une incapacité sévère ou très sévère (49,9 % contre 44,5 %, respectivement). Encore une fois, cet écart pourrait être attribuable au fait que les femmes, en moyenne, ont tendance à vivre plus longtemps que les hommes.

Fait à noter, les femmes et les hommes ont commencé à éprouver des difficultés ou des limitations d'activités à des âges différents. Chez les femmes, l'incapacité a commencé à se manifester à 44,5 ans en moyenne, par rapport à 41,5 ans chez les hommes.

Le Québec affiche la plus faible prévalence de l'incapacité

Dans toutes les régions du pays, la prévalence de l'incapacité chez les femmes était supérieure à celle observée chez les hommes. Cela dit, la prévalence de l'incapacité variait d'une région à l'autre. Le Québec, où 9,8 % des femmes et 8,9 % des hommes déclaraient une incapacité, affichait la prévalence la plus faible[9]. Les territoires suivaient avec 14,4 % des femmes et 12,6 % des hommes déclarant une incapacité. La plus forte prévalence de l'incapacité chez les femmes était enregistrée au Manitoba, en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique (16,6 %, 16,4 % et 16,3 % respectivement). Il en était de même chez les hommes (15,8 % dans les provinces de l'Atlantique, 14,7 % au Manitoba et 14,5 % en Ontario) (graphique 2).

Graphique 2
Prévalence de l'incapacité normalisée selon l'âge chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus, selon la région, Canada, 2011

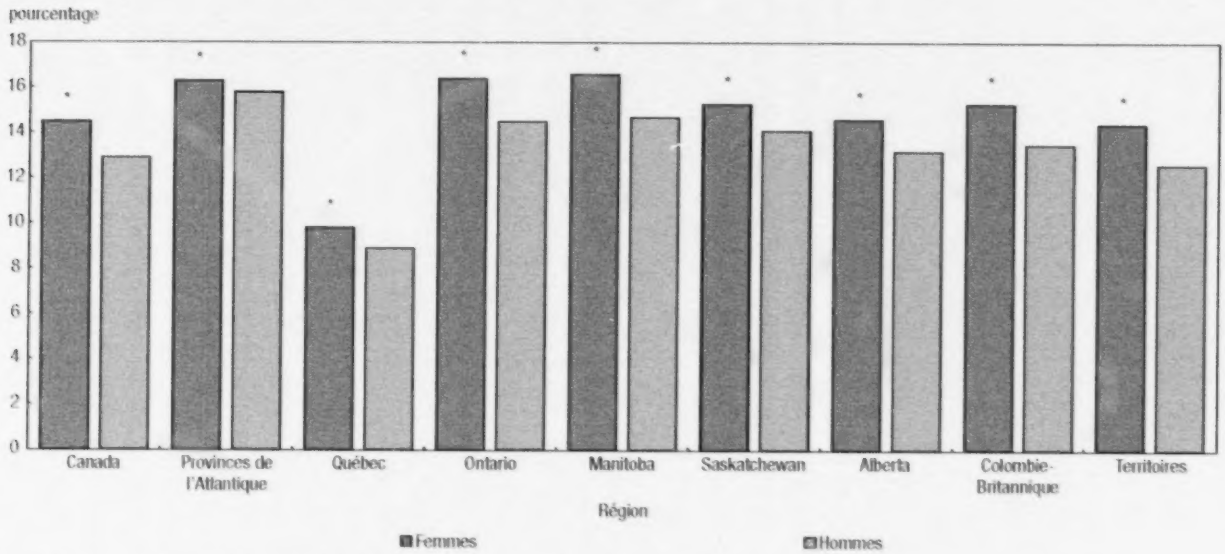

* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes de la même région, à $p < 0,05$
Note : Afin de tenir compte des variations de la composition selon l'âge à travers les régions, les données ont été normalisées selon l'âge. Les régions ont été normalisées selon l'âge pour refléter la population canadienne en utilisant les groupes d'âge suivants : 15 à 24 ans, 25 à 44 ans, 45 à 64 ans, 65 à 74 ans, et 75 ans et plus.
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

9. Une prévalence inférieure pour le Québec a aussi été observée dans d'autres études. Pour en savoir plus, voir MacKenzie, A. 2013. Divergent Disability Rates in Canada: Analysis of the Social Determinants of Disability. Carleton University, Ottawa.

La prévalence de l'incapacité chez les femmes autochtones est plus forte que chez les hommes autochtones et les femmes et les hommes non autochtones

En 2012, 93 370 femmes autochtones (22,0 %) et 53 530 hommes autochtones (14,6 %) âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir une incapacité qui limitait leurs activités quotidiennes (tableau 1)[10,11]. La population autochtone est plus jeune que la population non autochtone[12]. Malgré cela, les femmes autochtones âgées de 15 ans et plus étaient plus de 1,5 fois plus susceptibles que les femmes non autochtones de déclarer présenter une incapacité. De même, les hommes autochtones étaient environ 1,2 fois plus susceptibles de déclarer une incapacité, par rapport aux hommes non autochtones.

Les femmes autochtones étaient plus susceptibles d'avoir une incapacité que les femmes non autochtones, et ce, dans tous les groupes d'âge sauf celui des 15 à 24 ans. Parmi les femmes âgées de 25 à 54 ans, les Autochtones étaient plus de deux fois plus susceptibles de déclarer avoir une incapacité que les Non-Autochtones (21,3 % par rapport à 9,1 %, respectivement). Cet écart diminuait selon l'âge. En effet, la prévalence de l'incapacité chez les femmes autochtones âgées de 55 à 64 ans (33,9 %) était 1,6 fois supérieure à celle observée chez les femmes non autochtones du même âge (20,8 %). Parmi celles âgées de 65 ans et plus, les femmes autochtones affichaient une prévalence 1,5 fois supérieure (53,4 %) à celle des femmes non autochtones (35,0 %).

Contrairement à ce qui a été observé chez les femmes, la prévalence de l'incapacité chez les hommes autochtones âgés de 15 à 24 ans était supérieure à celle des hommes non autochtones du même groupe d'âge. Plus précisément, les hommes autochtones âgés de 15 à 24 ans étaient 1,6 fois plus susceptibles que les hommes non autochtones du même âge de déclarer avoir une incapacité (7,0 % par rapport à 4,4 %, respectivement). D'ailleurs, parmi ceux âgés de 25 à 54 ans, les hommes autochtones étaient 1,5 fois plus susceptibles que les hommes non autochtones de déclarer une incapacité (12,1 % par rapport à 8,1 %, respectivement). La prévalence de l'incapacité chez les hommes autochtones de 55 ans et plus, cependant, était semblable à celle observée chez les hommes non autochtones du même âge.

L'écart de prévalence de l'incapacité entre les sexes était plus grand au sein de la population autochtone qu'au sein de la population non autochtone. À titre d'exemple, les femmes autochtones âgées de 15 ans et plus étaient 1,5 fois plus susceptibles que les hommes autochtones du même âge de déclarer avoir une incapacité (22,0 % par rapport à 14,6 %). À titre comparatif, les femmes non autochtones étaient 1,2 fois plus susceptibles de présenter une incapacité que les hommes non autochtones (14,7 % par rapport à 12,5 %, respectivement).

Les femmes autochtones âgées de 15 ans et plus étaient plus susceptibles que les femmes non autochtones d'avoir une incapacité sévère ou très sévère (63,0 % par rapport à 49,3 %, respectivement). Par contre, aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre les proportions d'hommes autochtones (54,5 %) et d'hommes non autochtones (46,6 %) ayant une incapacité sévère ou très sévère (données non présentées).

Tableau 1
Prévalence de l'incapacité chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus, selon l'identité autochtone et le groupe d'âge, Canada, 2011

	Femmes		Hommes	
	Non autochtones	Autochtones	Non autochtones	Autochtones
Groupe d'âge	pourcentage			
15 ans et plus	14,7*	22,0*†	12,5	14,6
15 à 24 ans	4,1	8,1†	4,4	7,0†
25 à 54 ans	9,1*	21,3*†	8,1	12,1†
55 à 64 ans	20,8*	33,9†	19,0	26,8
65 ans et plus	35,0*	53,4*†	30,6	39,2

† à utiliser avec prudence
* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes de la même population, à $p < 0,05$
† valeur significativement différente de l'estimation pour la population non autochtone du même sexe, à $p < 0,05$
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

10. La population cible de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 ne comprenait pas les personnes vivant dans les réserves indiennes et les établissements indiens situés dans les provinces, de même que dans certaines collectivités des Premières Nations dans les territoires.
11. Désigne les personnes qui sont des des Premières Nations, des Métis ou des Inuits et/ou les Indiens inscrits ou visés par un traité et/ou les membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. Pour plus de renseignements sur les femmes autochtones, voir Arriagada, P. 2016. « Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites ». *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, septième édition*. Produit nº 89-503-X au catalogue de Statistique Canada.
12. Dans le cadre de l'ECI de 2012, l'âge médian des femmes autochtones était de 50 ans, comparativement à une médiane de 61 ans pour les femmes non autochtones.

La prévalence de l'incapacité est plus faible chez les immigrantes que chez les non-immigrantes âgées de 55 ans et moins, mais, chez les 65 ans et plus, ce sont les immigrantes qui affichent une prévalence plus élevée

L'incapacité est le résultat de l'interaction de l'état de santé d'une personne, ou de ses limitations fonctionnelles, et de facteurs personnels ou environnementaux négatifs. Donc, selon cette définition, la santé et l'incapacité sont étroitement liées. Des études ont montré que la migration se fait généralement à un jeune âge et que, une fois arrivés au Canada, les immigrants sont souvent en meilleure santé que la moyenne des personnes nées au Canada. Cependant, cet avantage de santé, connu sous le nom d'« effet de l'immigrant en santé », diminue selon le temps passé au Canada[13,14,15,16]. En fait, des études antérieures ont démontré que les femmes immigrantes qui vivaient au Canada depuis plus de dix ans présentaient des niveaux de santé autodéclarée plus faibles que ceux de leurs homologues non immigrants[17].

En effet, selon l'ECI de 2012, la prévalence de l'incapacité était plus élevée parmi les femmes immigrantes âgées de 15 ans et plus qui avaient immigré au Canada avant 2002, comparativement à celle enregistrée parmi les immigrantes qui étaient arrivées plus récemment, soit entre 2002 et 2011 (19,2 % par rapport à 6,0 %, respectivement) (données non présentées). Or, cette tendance ne se reproduisait pas chez les immigrantes de 65 ans et plus, lesquelles affichaient une prévalence de l'incapacité semblable, peu importe l'année d'immigration. Ces tendances ont aussi été observées chez les hommes du même groupe d'âge. La prévalence de l'incapacité parmi les hommes immigrants âgés de 15 ans et plus qui étaient arrivés au Canada avant 2002 était supérieure à celle enregistrée parmi ceux qui avaient immigré entre 2002 et 2011 (13,4 % par rapport à 6,3 %, respectivement). De plus, de façon semblable aux immigrantes, aucune différence significative n'a été observée quant à la prévalence de l'incapacité chez les hommes immigrants âgés de 65 ans et plus, peu importe l'année d'immigration.

Dans l'ensemble, sans se préoccuper de l'année d'immigration, la prévalence de l'incapacité était semblable chez les femmes immigrantes et non immigrantes âgées de 15 ans et plus (15,9 % et 14,6 %, respectivement). Les femmes immigrantes plus jeunes étaient toutefois moins susceptibles que les femmes non immigrantes du même âge de déclarer une incapacité. Les femmes immigrantes plus âgées, quant à elles, étaient plus susceptibles que les femmes non immigrantes de déclarer avoir une incapacité qui limitait leurs activités quotidiennes.

Parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans, une proportion significativement inférieure de femmes immigrantes que de femmes non immigrantes a déclaré une incapacité (2,6 % par rapport à 4,7 %) (tableau 2). La même tendance était observée parmi les femmes âgées de 25 à 54 ans, 6,9 % des femmes immigrantes déclarant une incapacité, contre 10,5 % des femmes non immigrantes. En contrepartie, les immigrantes de 65 ans et plus étaient plus susceptibles que les non-immigrantes de déclarer une incapacité (40,8 % par rapport à 32,9 %, respectivement).

Les femmes immigrantes âgées de 15 ans et plus étaient plus susceptibles que les hommes immigrants de déclarer une incapacité (15,9 % par rapport à 11,5 %, respectivement). Cependant, cet écart était surtout attribuable aux personnes âgées de 55 ans et plus : 21,8 % des femmes immigrantes de 55 à 64 ans ont signalé une incapacité par rapport à 14,4 % des hommes immigrants du même âge. Chez les 65 ans et plus, les proportions enregistrées étaient de 40,8 % pour les femmes immigrantes et de 30,2 % pour les hommes immigrants.

Les femmes non immigrantes âgées de 15 ans et plus étaient également plus susceptibles de présenter une incapacité que les hommes non immigrants (14,6 % par rapport à 13,0 %, respectivement). Toutefois, l'analyse des données relatives aux groupes d'âge plus restreints a seulement permis de déceler une différence statistiquement significative chez les femmes et les hommes âgés de 25 à 54 ans (10,5 % par rapport à 9,1 %, respectivement).

13. Les immigrants sont les personnes à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les résidents non permanents (c'est-à-dire les personnes possédant un permis de travail ou d'études ainsi que les demandeurs d'asile) ne sont pas compris dans la population immigrante. Pour plus de renseignements sur les femmes immigrantes, voir Hudon, T. 2015. « Les femmes immigrantes ». *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, septième édition*. Produit n° 89-503-X au catalogue de Statistique Canada.
14. Ng, E. 2011. « Effet de l'immigrant en santé et taux de mortalité ». Rapports sur la santé, N° 82-003-X.
15. Hyman, Ilene et Beth Jackson. 2010. « L'effet immigrant en santé : Un phénomène temporaire? » *Bulletin de recherche sur les politiques de santé, La santé des migrants*, volume 17. Santé Canada.
16. Simich, Laura et Beth Jackson. 2010. « Déterminants sociaux de la santé des immigrants au Canada : Pourquoi certains immigrants sont-ils en santé et d'autres pas? » *Bulletin de recherche sur les politiques de santé, La santé des migrants*, volume 17. Santé Canada.
17. Bilkis, Vissandjee et al. 2004. « Integrating Ethnicity and Migration as Determinants of Canadian Women's Health ». *BMC Women's Health*, volume 4, supplément n° 1, p. S32.

Tableau 2
Prévalence de l'incapacité chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus, selon le statut d'immigrant et le groupe d'âge, Canada, 2011

	Femmes		Hommes	
	Non immigrantes	Immigrantes	Non immigrants	Immigrants
Groupe d'âge	pourcentage			
15 ans et plus	14,6*	15,9*	13,0	11,5 !
15 à 24 ans	4,7	2,6 !	4,8	3,1 !
25 à 54 ans	10,5*	6,9 !	9,1	5,7 !
55 à 64 ans	20,5	21,8*	20,8	14,4 !
65 ans et plus	32,9	40,8* !	31,0	30,2

! à utiliser avec prudence
* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes de la même population ($p < 0,05$)
! valeur significativement différente de l'estimation pour la population non immigrante du même sexe, $p < 0,05$
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les femmes de minorités visibles sont moins susceptibles d'avoir une incapacité que les femmes n'appartenant pas à un groupe de minorités visibles

Dans l'ensemble, la prévalence de l'incapacité chez les femmes de minorités visibles[18] âgées de 15 ans et plus était nettement plus faible que celle observée chez les femmes qui n'appartenaient pas à un groupe de minorités visibles (11,3 % par rapport à 15,7 %, respectivement) (tableau 3). Une tendance similaire a été observée chez les hommes.

En analysant les données au sein de groupes d'âge plus restreints, on a constaté que les femmes de minorités visibles âgées de 15 à 24 ans étaient moins susceptibles de signaler une incapacité que les femmes du même âge qui n'appartenaient pas à un groupe de minorités visibles (3,2 % par rapport à 4,6 %, respectivement). Les femmes de minorités visibles âgées de 25 à 54 ans étaient aussi moins enclines que les femmes du même âge n'appartenant pas à un groupe de minorités visibles à déclarer une incapacité (6,8 % par rapport à 10,3 %, respectivement). Fait à noter, parmi les femmes âgées de 65 ans et plus, celles de minorités visibles étaient plus nombreuses (41,9 %) à signaler une incapacité que celles qui n'appartenaient pas à un groupe de minorités visibles (34,4 %).

La prévalence de l'incapacité chez les femmes de minorités visibles par rapport à celles n'appartenant pas à une minorité visible suit une tendance liée à l'âge semblable à celle observée chez les femmes immigrantes et non immigrantes. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'une proportion assez importante de femmes de minorités visibles sont des immigrantes (82,4 %), comparativement aux femmes qui n'appartiennent pas à un groupe de minorités visibles (11,6 %). Cependant, lorsque seules les données des non-immigrantes étaient examinées, les femmes de minorités visibles des groupes d'âge plus jeunes étaient toujours moins susceptibles de signaler une incapacité que les femmes n'appartenant pas à une minorité visible. À titre d'exemple, 6,8 %[E] des femmes de minorités visibles âgées de 25 à 54 ans signalaient une incapacité par rapport à 10,7 % des femmes n'appartenant pas à un groupe de minorités visibles (données non présentées). En contrepartie, aucune différence selon le statut de minorité visible n'a été observé quant à la proportion de femmes âgées de 65 ans et plus signalant une incapacité, une fois que le statut d'immigrant ait été pris en compte.

18. Au Canada, le terme « minorité visible » est utilisé pour définir l'un ou l'autre des quatre groupes désignés en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Cette loi a pour objet d'assurer l'équité en milieu de travail et de corriger les désavantages sur le plan de l'emploi, qui touchent les femmes, les Autochtones, les personnes ayant une incapacité et les personnes appartenant à une minorité visible. Dans ce contexte, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Pour plus de renseignements sur les femmes de minorités visibles, voir Hudon, T. 2016. « Les femmes de minorités visibles ». *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, septième édition*. Produit n° 89-503-X au catalogue de Statistique Canada.

Tableau 3
Prévalence de l'incapacité chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus, selon l'appartenance à une minorité visible et le groupe d'âge, Canada, 2011

	Femmes		Hommes	
Groupe d'âge	N'appartenant pas à une minorité visible	Minorités visibles	N'appartenant pas à une minorité visible	Minorités visibles
	pourcentage			
15 ans et plus	15,7*	11,3*†	13,4	8,6†
15 à 24 ans	4,6	3,2†	4,5	4,3†
25 à 54 ans	10,3*	6,8†	8,9	5,6†
55 à 64 ans	20,8	23,5	19,3	17,9
65 ans et plus	34,4*	41,9*†	30,8	30,4

† à utiliser avec prudence
* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes de la même population, à $p < 0,05$
† valeur significativement différente de l'estimation pour la population du même sexe n'appartenant pas à une minorité visible, à $p < 0,05$
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les femmes ayant une incapacité sont plus susceptibles de vivre seules ou d'être des parents seuls que les femmes n'ayant pas d'incapacité

Une différence significative a été observée en 2011 entre la situation dans le ménage des femmes ayant une incapacité et celle des femmes n'ayant pas d'incapacité. Notons, à titre d'exemple, que les femmes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité étaient deux fois plus susceptibles de vivre seules (24,6 %) que les femmes n'ayant pas d'incapacité (12,3 %), et qu'elles étaient également plus susceptibles d'être des parents seuls (11,0 % par rapport à 7,8 %, respectivement). D'ailleurs, les femmes ayant une incapacité étaient moins susceptibles que celles qui n'en avaient pas de faire partie d'un couple (50,0 % par rapport à 58,4 %, respectivement). Chez les hommes, on observait également que ceux ayant des incapacités étaient plus susceptibles que ceux n'ayant pas d'incapacité de vivre seuls (18,3 % par rapport à 11,7 %, respectivement) et d'être un parent seul (3,5 % par rapport à 2,1 %, respectivement). Les hommes présentant une incapacité étaient plus nombreux à faire partie d'un couple (62,9 %) que ceux qui n'avaient pas d'incapacité (60,3 %) (tableau 4).

L'analyse de données au sein de groupes d'âge plus restreints a démontré que les femmes ayant une incapacité âgées de 25 à 54 ans étaient significativement plus susceptibles de vivre seules par rapport à leurs homologues n'ayant pas d'incapacité (14,5 % par rapport à 8,9 %, respectivement). C'était aussi le cas chez les femmes ayant une incapacité âgées de 55 à 64 ans (21,8 %) et celles du même âge n'ayant pas d'incapacité (16,4 %). On observait des proportions semblables de femmes âgées de 65 ans et plus ayant et n'ayant pas d'incapacité qui vivaient seules (36,8 % et 34,0 %, respectivement). Des tendances semblables ont été observées chez les hommes.

Les femmes, peu importe leur statut d'incapacité, étaient plus susceptibles d'être un parent seul que les hommes et ce, pour tous les groupes d'âge. Parmi les femmes âgées de 25 à 54 ans, celles qui avaient une incapacité étaient nettement plus susceptibles d'être des parents seuls que celles qui n'en avaient pas (18,0 % par rapport à 10,9 %, respectivement). C'était aussi le cas parmi les femmes âgées de 65 ans et plus, alors que 8,4 % des femmes ayant une incapacité étaient des parents seuls, comparativement à 5,5 % des femmes n'ayant pas d'incapacité.

Les femmes ayant une incapacité étaient nettement plus susceptibles de vivre en couple, avec ou sans enfants, que celles n'ayant pas d'incapacité, exception faite du groupe des 15 à 24 ans, pour lequel des proportions semblables ont été enregistrées. Parmi les femmes de 25 à 54 ans, 56,5 % de celles qui présentaient une incapacité vivaient en couple, comparativement à 69,9 % de celles qui n'avaient pas d'incapacité. Pour les femmes âgées de 55 à 64 ans, on a observé une proportion vivant en couple de 62,1 % chez les femmes ayant une incapacité, par rapport à 73,7 % chez les femmes n'ayant pas d'incapacité. Les femmes ayant une incapacité âgées de 65 ans et plus étaient aussi moins susceptibles de vivre en couple que les femmes n'ayant pas d'incapacité (41,9 % par rapport à 54,4 %, respectivement). Chez les hommes âgés de 25 à 64 ans, ceux ayant une incapacité étaient aussi moins susceptibles de vivre en couple que ceux n'ayant pas d'incapacité. Le groupe des hommes âgés de 65 ans et plus affichait quant à lui des proportions similaires d'hommes vivant en couple.

Tableau 4
Situation dans le ménage des femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le groupe d'âge, Canada, 2011

	Femmes		Hommes	
	Ayant une incapacité	N'ayant pas d'incapacité	Ayant une incapacité	N'ayant pas d'incapacité
Situation dans le ménage	pourcentage			
Personne vivant seule				
15 ans et plus	24,6* †	12,3*	18,3†	11,7
15 à 24 ans	2,5E *	3,4	5,7†	3,7
25 à 54 ans	14,5* †	8,9*	19,8†	13,0
55 à 64 ans	21,8†	16,4*	22,9†	13,6
65 ans et plus	36,8*	34,0*	15,9	15,5
Vivant avec un conjoint ou partenaire, avec ou sans enfants				
15 ans et plus	50,0* †	58,4*	62,9†	60,3
15 à 24 ans	15,8E *	12,7*	5,4E	7,2
25 à 54 ans	56,5†	69,9*	57,2†	69,1
55 à 64 ans	62,1†	73,7*	65,4†	79,2
65 ans et plus	41,9* †	54,4*	76,7	79,4
Parent seul				
15 ans et plus	11,0* †	7,8*	3,5†	2,1
15 à 24 ans	4,0E *	2,0*	F	0,5E
25 à 54 ans	18,0* †	10,9*	4,6E	2,7
55 à 64 ans	6,6E *	5,1*	3,0E	2,4
65 ans et plus	8,4* †	5,5*	3,1E †	1,6
Enfant vivant avec un ou des parents				
15 ans et plus	5,8* †	16,1*	9,6†	19,6
15 à 24 ans	69,9*	73,3*	81,5	79,2
25 à 54 ans	6,0*	5,5*	11,4†	8,7
55 à 64 ans	F	1,2	F	1,2
65 ans et plus	F	0,2	F	0,2E
Autre situation				
15 ans et plus	8,6* †	5,4*	5,7	6,2
15 à 24 ans	7,7E	8,5*	6,5E †	9,4
25 à 54 ans	5,0	4,8*	7,1	6,4
55 à 64 ans	6,8E †	3,5	5,8E	3,5
65 ans et plus	12,7* †	5,9*	4,2	3,3

E à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes étant dans la même situation vis-à-vis de l'incapacité, à $p < 0,05$
† valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes de même sexe n'ayant pas d'incapacité, à $p < 0,05$

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les causes de l'état principal et les types d'incapacité

Les femmes ayant une incapacité sont significativement moins susceptibles que les hommes d'attribuer une cause liée au travail à leur état principal

Dans le cadre de l'ECI de 2012, on a demandé aux répondants d'indiquer la cause de leur état principal[19]. Chez les hommes âgés de 15 ans et plus, les causes liées au travail (un accident, une blessure, l'exposition à des toxines, un niveau de stress élevé, etc.) étaient les causes de l'état principal les plus souvent signalées (27,7 %). Les femmes du même âge ayant une incapacité avaient indiqué ce type de causes moins de deux fois moins souvent (11,8 %). Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de signaler une cause de l'incapacité liée au travail dans chaque groupe d'âge examiné, exception faite du groupe des 15 à 24 ans, pour lequel des proportions semblables ont été enregistrées (tableau 5).

19. Les répondants de l'ECI identifiés antérieurement comme ayant une ou plusieurs incapacités ont été interrogés à l'aide de la question suivante : « Quelle est la principale condition médicale qui vous donne le plus de difficulté ou limite vos activités? » Si un état principal était recueilli, la prochaine question portait sur la cause : « Parmi les facteurs suivants, lesquels décrivent le mieux la cause de cette condition? » Les choix de réponse comprenaient : « Problème existant à la naissance », « Maladie », « Blessure ou accident non lié au travail », « Cause liée au travail (p. ex., accident, blessure, exposition à des toxines, niveau de stress élevé, etc.) », « Le vieillissement », « Cause indéterminée » et « Une autre cause ».
Il importe de souligner que, si la réponse était « Problème existant à la naissance », cela n'équivalait pas à une personne éprouvant des difficultés ou des limitations d'activités depuis sa naissance. Pour déterminer l'âge auquel une personne a éprouvé des difficultés ou des limitations d'activités, une question distincte était posée : « À quel âge avez-vous commencé à avoir des difficultés ou des limitations d'activités? »
Enfin, en ce qui concerne la cause de l'état principal, plus d'une réponse était permise.

Si les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de mentionner une cause de l'incapacité liée au travail, les femmes étaient plus susceptibles de signaler que la cause de leur état principal était le vieillissement. Le quart des femmes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité (24,4 %) a déclaré que la cause de leur état principal était le vieillissement; cette proportion est significativement différente de celle des hommes du même âge (19,3 %). Parmi les personnes ayant une incapacité âgées de 45 à 64 ans, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer que le vieillissement était la cause de leur état principal (16,5 % contre 13,6 %, respectivement). C'était aussi le cas chez les femmes et les hommes ayant une incapacité âgés de 65 à 74 ans (35,0 % contre 26,8 %, respectivement). Toutefois, chez les 75 ans et plus, des proportions semblables ont indiqué que le vieillissement était la cause de leur état principal, soit 49,4 % des femmes et 45,7 % des hommes.

Tableau 5
Cause de l'état principal chez les femmes et les hommes ayant une incapacité, selon le groupe d'âge, Canada, 2012

Cause	Femmes	Hommes
	pourcentage	
Personnes de 15 ans et plus		
Problème existant à la naissance	8,3*	11,0
Maladie	17,6	15,4
Blessure ou accident non lié au travail	15,3*	12,9
Cause liée au travail (p. ex., accident ou blessure)	11,8*	27,7
Vieillissement	24,4*	19,3
Indéterminée	26,8*	19,6
Autre	12,9	10,7
Personnes de 15 à 24 ans		
Problème existant à la naissance	36,0*	53,1
Maladie	10,6*	7,0[E]
Blessure ou accident non lié au travail	17,5*	8,8[E]
Cause liée au travail (p. ex., accident ou blessure)	2,9[F]	3,2[E]
Vieillissement	1,4[E]	F
Indéterminée	28,2	28,5[E]
Autre	14,3*	9,1[E]
Personnes de 25 à 44 ans		
Problème existant à la naissance	14,7	18,9
Maladie	20,6	14,9
Blessure ou accident non lié au travail	17,9	17,1
Cause liée au travail (p. ex., accident ou blessure)	11,0*	26,6
Vieillissement	4,5[E]	4,8[E]
Indéterminée	27,8*	21,6
Autre	17,9[E]*	9,2
Personnes de 45 à 64 ans		
Problème existant à la naissance	7,3	7,7[E]
Maladie	19,0	17,1
Blessure ou accident non lié au travail	16,8	15,4
Cause liée au travail (p. ex., accident ou blessure)	18,6*	34,0
Vieillissement	16,5*	13,6
Indéterminée	27,1	18,7
Autre	13,2*	9,7
Personnes de 65 à 74 ans		
Problème existant à la naissance	4,6[E]	6,2[E]
Maladie	14,8	14,4
Blessure ou accident non lié au travail	10,5	9,4
Cause liée au travail (p. ex., accident ou blessure)	11,0*	29,0
Vieillissement	35,0*	26,8
Indéterminée	30,8*	20,5
Autre	11,8	15,0
Personnes de 75 ans et plus		
Problème existant à la naissance	2,4[E]	2,2[E]
Maladie	16,5	15,7
Blessure ou accident non lié au travail	13,9*	7,7[E]
Cause liée au travail (p. ex., accident ou blessure)	2,6[E]*	20,2
Vieillissement	49,4	45,7
Indéterminée	22,0	16,3
Autre	9,3	10,8

[E] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes, à $p < 0,05$
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

L'incapacité liée à la douleur est le type d'incapacité le plus souvent signalé

De nombreux types d'incapacité peuvent nuire à la participation d'une personne aux activités quotidiennes, dont bon nombre se manifestent simultanément. L'ECI a interrogé les répondants pour déterminer s'ils présentaient les types d'incapacité suivants : les incapacités liées à la vue, à l'ouïe, à la mobilité, à la flexibilité, à la dextérité, à la douleur, à l'apprentissage, au développement, aux troubles mentaux ou psychologiques et à la mémoire.

Les incapacités liées à la douleur, à la flexibilité et à la mobilité étaient les types d'incapacité les plus souvent déclarés par les femmes âgées de 15 ans et plus (leurs prévalences étant de 11,2 %, 8,5 % et 8,2 %, respectivement); et les femmes les signalaient plus souvent que les hommes. Ces types d'incapacité étaient aussi les plus souvent déclarés par les hommes de 15 ans et plus : 8,2 % ayant signalé une incapacité liée à la douleur, 6,6 %, une incapacité liée à la flexibilité et 6,2 %, un trouble de mobilité.

Après la douleur, la flexibilité et la mobilité, les incapacités les plus courantes chez les femmes âgées de 15 ans et plus étaient liées à la santé mentale (4,3 %), à la dextérité (4,0 %), à la vue (3,1 %) et à l'ouïe (3,0 %). Chez les hommes âgés de 15 ans et plus, les types d'incapacité venant après les troubles liés à la douleur, à la flexibilité et à la mobilité étaient celles liées à la santé mentale (3,4 %), à l'ouïe (3,4 %) et à la dextérité (3,0 %) (tableau 6).

Les différences entre les sexes observées parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité liée à la douleur, à la flexibilité et à la mobilité ont aussi été observées parmi celles âgées de 65 ans et plus. Les troubles auditifs étaient signalés moins souvent par les femmes que par les hommes, tout particulièrement chez le groupe des 65 ans et plus (où des proportions de 9,1 % et de 12,1 %, respectivement, ont été enregistrées).

Tableau 6
Prévalence des types d'incapacité chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge, Canada, 2012

Type d'incapacité	Femmes	Hommes
	pourcentage	
Liée à la douleur		
15 ans et plus	**11,2***	**8,2**
15 à 64 ans	8,4*	6,3
65 ans et plus	24,8*	19,1
Flexibilité		
15 ans et plus	**8,5***	**6,6**
15 à 64 ans	6,0*	4,8
65 ans et plus	20,7*	17,6
Mobilité		
15 ans et plus	**8,2***	**6,2**
15 à 64 ans	5,2*	4,1
65 ans et plus	22,5*	18,3
Dextérité		
15 ans et plus	**4,0***	**3,0**
15 à 64 ans	2,7	2,3
65 ans et plus	10,3*	6,8
Ouïe		
15 ans et plus	**3,0***	**3,4**
15 à 64 ans	1,7	1,9
65 ans et plus	9,1*	12,1
Vision		
15 ans et plus	**3,1***	**2,4**
15 à 64 ans	2,2	1,8
65 ans et plus	7,2*	5,8
Apprentissage		
15 ans et plus	**2,3**	**2,2**
15 à 64 ans	2,2	2,1
65 ans et plus	2,9	3,3
Mémoire		
15 ans et plus	**2,5***	**2,0**
15 à 64 ans	2,0*	1,5
65 ans et plus	5,0	5,1
Liée à la santé mentale		
15 ans et plus	**4,3***	**3,4**
15 à 64 ans	4,1*	3,3
65 ans et plus	5,2	4,4
Développement		
15 ans et plus	**0,5***	**0,7**
15 à 64 ans	0,5*	0,8
65 ans et plus	F	0,5[t]
Inconnu		
15 ans et plus	**0,3**	**0,3**
15 à 64 ans	0,2	0,2
65 ans et plus	0,8[t]	0,7[t]

[t] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes du même groupe d'âge, à $p < 0,05$
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

La cooccurrence des incapacités s'observe, à divers degrés, pour tous les types d'incapacité. Chez les personnes ayant une incapacité liée à la douleur, le taux de cooccurrence le plus élevé était avec l'incapacité liée à la dextérité (qui accompagne l'incapacité liée à la douleur 86,1 % du temps), celle liée à la flexibilité (qui accompagne l'incapacité liée à la douleur 83,7 % du temps) et celle liée à la mobilité (qui accompagne l'incapacité liée à la douleur 82,9 % du temps)[20].

20. Arim R. 2015. *Un profil de l'incapacité chez les Canadiens âgés de 15 ans ou plus, 2012*. Produit n° 89-654-X2015001 au catalogue de Statistique Canada.

L'utilisation d'aides, d'appareils fonctionnels et de médicaments d'ordonnance

L'utilisation d'aides, d'appareils fonctionnels ou de médicaments d'ordonnance augmentait en fonction de la sévérité de l'incapacité

Les besoins en aides spécialisées, appareils fonctionnels et médicaments d'ordonnance diffèrent selon le type d'incapacité et le niveau de sévérité. L'ECI de 2012 a permis de recueillir des données sur de nombreux types d'aides et d'appareils fonctionnels, comme les prothèses auditives, les imprimés à gros caractères, les cannes et les marchettes, et les logiciels spécialisés. L'accès à ces aides et appareils fonctionnels, ainsi qu'à de nombreux autres types d'entre eux, peut permettre aux personnes ayant une incapacité d'accomplir les activités de la vie quotidienne et d'accroître ainsi leur participation sociale[21].

Plus de huit femmes et hommes sur dix ayant une incapacité ont déclaré utiliser au moins une aide ou un appareil fonctionnel. Chez les femmes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité légère ou modérée, 72,5 % d'entre elles ont déclaré utiliser une aide ou un appareil fonctionnel. Cette proportion augmentait de manière significative pour atteindre 93,1 % chez les femmes du même âge ayant une incapacité sévère ou très sévère (données non présentées).

Les femmes ayant une incapacité étaient plus susceptibles de déclarer prendre des médicaments d'ordonnance au moins une fois par semaine comparativement aux hommes ayant une incapacité (77,1 % par rapport à 73,7 %, respectivement). La prise de médicaments d'ordonnance au moins une fois par semaine était significativement plus fréquente chez les femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère : 86,0 % d'entre elles en prenaient (tableau 7).

L'utilisation la plus répandue d'aides ou d'appareils fonctionnels était observée chez les personnes ayant des limitations liées à la mobilité ou à l'agilité

Les aides ou les appareils fonctionnels liés à la mobilité ou à l'agilité comprennent un large éventail d'équipements utiles, y compris, sans toutefois s'y limiter, une canne, un bâton de marche, une marchette ou un fauteuil roulant; des chaussures orthopédiques, une orthèse ou un appareil orthopédique, une prothèse ou un membre artificiel; des outils et des ustensiles adaptés ou des outils spéciaux de préhension, un appareil pour s'habiller; des appuis de salle de bain, une baignoire à porte ou une douche au sol, ou des portes d'entrée ou des couloirs élargis.

En 2012, 80,5 % des femmes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité ont déclaré utiliser des aides ou des appareils fonctionnels liés à la mobilité ou à l'agilité, ce qui en faisait les aides les plus fréquemment utilisées. Chez les femmes ayant une incapacité légère ou modérée, 70,3 % d'entre elles ont déclaré utiliser ces aides et appareils fonctionnels, alors que la proportion atteignait 87,4 % chez les femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère. Une proportion plus importante de femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère a déclaré utiliser ces aides et appareils fonctionnels, comparativement à celle observée chez les hommes (87,4 % par rapport à 83,4 % respectivement).

21. Arim R. 2015. *Un profil de l'incapacité chez les Canadiens âgés de 15 ans ou plus, 2012*. Produit n° 89-654-X2015001 au catalogue de Statistique Canada.

Tableau 7
Utilisation d'aides, d'appareils fonctionnels et de médicaments d'ordonnance chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon le niveau de sévérité, Canada, 2012

	Femmes			Hommes		
Utilisation d'aides, d'appareils fonctionnels ou de médicaments	Incapacité légère, modérée, sévère ou très sévère	Incapacité légère ou modérée	Incapacité sévère ou très sévère	Incapacité légère, modérée, sévère ou très sévère	Incapacité légère ou modérée	Incapacité sévère ou très sévère
	pourcentage					
Utilisation d'une aide ou d'un appareil fonctionnel pour l'ouïe	47,1	46,6	47,4	52,5	51,1	53,9
Utilisation d'une aide ou d'un appareil fonctionnel pour la vision	70,5*	62,2	74,3†	64,3	57,6	68,5†
Utilisation d'une aide ou d'un appareil fonctionnel pour accroître la mobilité ou l'agilité	80,5*	70,3	87,4*†	76,1	66,0	83,4†
Utilisation d'une aide ou d'un appareil fonctionnel pour faciliter l'apprentissage	29,3	36,0*	27,6	26,2	26,1	26,2
Utilisation d'une aide ou d'un appareil fonctionnel pour aider dans les difficultés liées à un autre état	55,9	45,4	66,4†	54,0	43,5	65,9†
Prise de médicaments d'ordonnance au moins une fois par semaine	77,1*	68,3	86,0†	73,7	65,7	82,7†

* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes ayant le même niveau de sévérité, à $p < 0,05$
† valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité légère ou modérée, à $p < 0,05$
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Aide requise et aide reçue

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir besoin d'aide pour se rendre à des rendez-vous, accomplir des travaux ménagers et effectuer de gros travaux ménagers

Quand les personnes ayant une incapacité reçoivent l'aide dont elles ont besoin, elles peuvent accroître leur participation aux activités de la vie quotidienne, autant sur le plan social que sur le plan économique. Des obstacles à la participation existent lorsqu'une personne ayant une incapacité a besoin d'aide, mais ne reçoit pas cette aide[22].

Les femmes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus étaient généralement plus susceptibles que les hommes ayant une incapacité de signaler avoir besoin d'aide pour accomplir certaines de leurs activités quotidiennes. Plus précisément, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir besoin d'aide pour effectuer de gros travaux ménagers (64,9 % contre 51,9 %, respectivement), accomplir des travaux ménagers (52,2 % contre 35,7 %), se rendre à des rendez-vous (48,1 % contre 32,8 %), préparer les repas (30,8 % contre 24,6 %) et se déplacer (10,5 % contre 8,1 %) (tableau 8).

Le niveau d'aide requis augmentait en fonction de la sévérité de l'incapacité pour chaque type d'activité quotidienne effectué par les femmes et les hommes. Parmi les femmes âgées de 15 ans et plus dont l'incapacité était sévère ou très sévère, 76,0 % d'entre elles avaient besoin d'aide pour accomplir de gros travaux ménagers, par rapport à une proportion de 53,9 % pour les femmes dont l'incapacité était légère ou modérée. D'ailleurs, 71,1 % des femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère avaient besoin d'aide pour effectuer des travaux ménagers comparativement à 33,4 % des femmes ayant une incapacité légère ou modérée. Parmi les femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère, 65,7 % d'entre elles avaient besoin d'aide pour se rendre à des rendez-vous, comparativement à 30,6 % des femmes ayant une incapacité légère ou modérée. Enfin, près de la moitié des femmes présentant une incapacité sévère ou très sévère (48,5 %) avaient besoin d'aide pour préparer les repas, alors que la proportion enregistrée chez les femmes dont l'incapacité était légère ou modérée atteignait 13,3 %.

Une proportion plus faible d'hommes ayant une incapacité sévère ou très sévère signalaient avoir besoin d'aide pour effectuer de gros travaux ménagers (71,2 %) ou des travaux ménagers (54,4 %), se rendre à des rendez-vous (51,3 %) et préparer les repas (39,9 %), par rapport aux femmes présentant une incapacité sévère ou très sévère.

22. P. Fournier-Savard, C. Mongeon, S. Crompton. 2010. *Aide reçue par les personnes ayant une incapacité pour leurs activités de la vie quotidienne*. Produit nº 11-008 au catalogue de Statistique Canada.

Pour les autres types d'activités quotidiennes, cependant, des proportions similaires d'aide requise par les femmes et les hommes ayant une incapacité sévère ou très sévère ont été observées.

Tableau 8
Type d'activités de la vie quotidienne pour lesquelles une aide est requise chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon le niveau de sévérité, Canada, 2012

	Femmes			Hommes		
Type d'activités pour lesquelles une aide est requise	**Incapacité légère, modérée, sévère ou très sévère**	**Incapacité légère ou modérée**	**Incapacité sévère ou très sévère**	**Incapacité légère, modérée, sévère ou très sévère**	**Incapacité légère ou modérée**	**Incapacité sévère ou très sévère**
	pourcentage					
Préparer les repas	30,8 *	13,3	48,5* †	24,6	11,1	39,9†
Tâches ménagères	52,2 *	33,4*	71,1* †	35,7	19,5	54,4†
Gros travaux ménagers	64,9 *	53,9*	76,0* †	51,9	35,0	71,2†
Se rendre à des rendez-vous	48,1 *	30,6*	65,7* †	32,8	16,5	51,3†
Finances personnelles	22,6	12,8	32,3†	21,3	11,6	32,4†
Soins personnels	15,8	5,0	26,6†	15,2	4,9	27,1†
Soins médicaux de base	12,5	5,5	19,5†	11,7	5,6	18,6†
Se déplacer	10,5 *	3,7‡	17,2†	8,1	2,1‡	15,0†
Garde des enfants	9,7	6,6	14,0†	7,5	3,7‡	13,2‡ †

‡ à utiliser avec prudence
* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes ayant le même niveau de sévérité, à $p < 0,05$
† valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité légère ou modérée, à $p < 0,05$
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les membres de la famille sont la source d'aide la plus courante chez les femmes et les hommes ayant une incapacité

Parmi les personnes recevant de l'aide, la source d'aide la plus souvent déclarée était les membres de la famille vivant dans le même ménage, autant chez les femmes (63,6 %) que chez les hommes (67,9 %) ayant une incapacité. Des proportions similaires ont été observées chez les femmes et chez les hommes, peu importe la sévérité de leur incapacité.

La deuxième source d'aide la plus courante était les membres de la famille vivant à l'extérieur du foyer, et les femmes et les hommes déclaraient des proportions similaires. Les femmes qui présentaient une incapacité légère ou modérée (35,7 %) ou une incapacité sévère ou très sévère (45,3 %) ont déclaré avoir recours à cette source d'aide en des proportions similaires (graphique 3). Il en était également ainsi chez les hommes qui avaient une incapacité légère ou modérée (35,8 %) ou une incapacité sévère ou très sévère (42,0 %).

Soulignons notamment la proportion inférieure de femmes qui ont reçu l'aide d'un ami ou d'un voisin, comparativement aux hommes, peu importe la sévérité de leur incapacité. Parmi les femmes ayant une incapacité légère ou modérée, 19,6 % d'entre elles ont déclaré recevoir l'aide d'un ami ou d'un voisin, par rapport à une proportion de 24,8 % observée chez leurs homologues masculins. Cette proportion augmentait considérablement chez les personnes ayant une incapacité sévère ou très sévère, autant chez les femmes que chez les hommes (26,3 % et 32,9 % respectivement).

Graphique 3
Sources d'aide pour les activités de la vie quotidienne chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon le niveau de sévérité, Canada, 2012

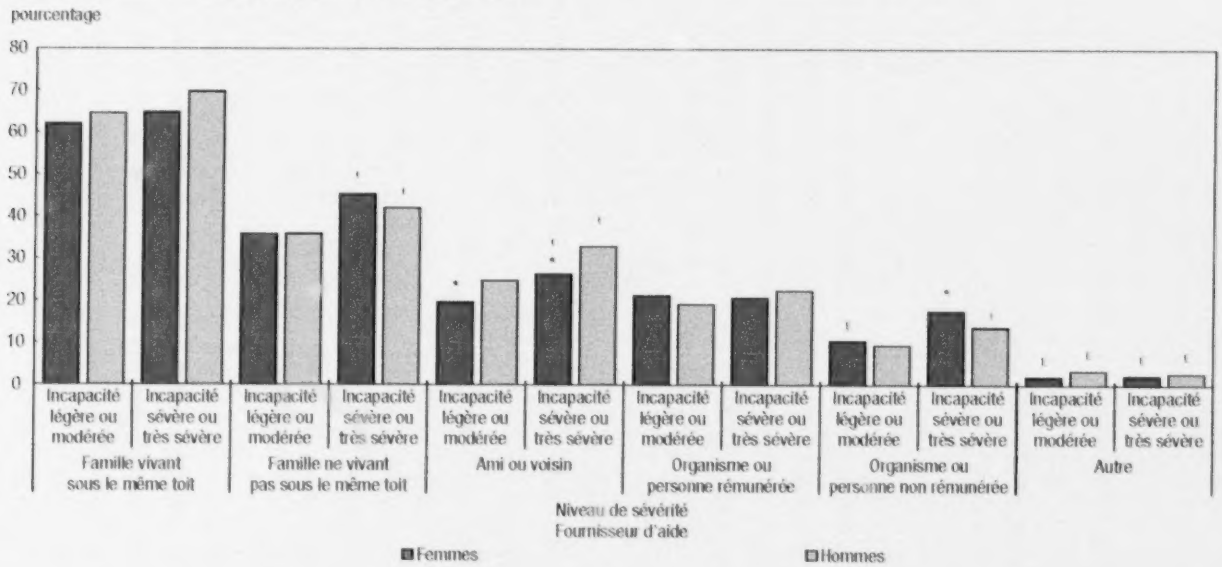

E à utiliser avec prudence
* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes du même niveau de sévérité, à $p < 0,05$
† valeur significativement différente de l'estimation pour les incapacités légères ou modérées, au sein d'un même sexe, à $p < 0,05$
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

L'utilisation du transport en commun et du transport adapté

Les femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère sont plus susceptibles que les hommes ayant une incapacité sévère ou très sévère d'utiliser le transport en commun

En 2012, environ le cinquième des femmes (21,2 %) et des hommes (17,9 %) âgés de 15 ans et plus et ayant une incapacité ont utilisé régulièrement le transport en commun, comme l'autobus ou le métro. Parmi les personnes ayant une incapacité sévère ou très sévère, les femmes étaient plus susceptibles (20,5 %) que les hommes (16,2 %) de déclarer qu'elles utilisaient ce type de transport (données non présentées).

Moins du dixième des femmes (8,7 %) et des hommes (6,3 %) ont utilisé régulièrement le transport adapté, comme un autobus ou une fourgonnette spéciale ou un service adapté de taxi subventionné. Les femmes et les hommes ayant une incapacité sévère ou très sévère étaient environ deux fois plus susceptibles que leurs homologues ayant une incapacité légère ou modérée d'avoir déclaré une utilisation régulière de ces services. Plus précisément, 11,2 % des femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère ont déclaré avoir recours au transport adapté, comparativement à 6,1 % des femmes ayant une incapacité légère ou modérée. Chez les hommes, ces proportions étaient de 8,6 % pour ceux ayant une incapacité sévère ou très sévère et de 4,2 %[E] pour ceux ayant une incapacité légère ou modérée (données non présentées).

Près de la moitié des femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère ont déclaré avoir un peu ou beaucoup de difficulté à utiliser le transport en commun ou le transport adapté

Près de la moitié (46,1 %) des femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère qui avaient recours au transport en commun ou au transport adapté ont déclaré avoir un peu ou beaucoup de difficulté à utiliser ces services. Une proportion inférieure (13,9 %) a été enregistrée chez les femmes ayant une incapacité légère ou modérée (données non présentées).

Chez les femmes et les hommes ayant une incapacité, la difficulté la plus fréquemment signalée était la difficulté à monter à bord du véhicule ou à en descendre (51,0 % par rapport à 41,8 %, respectivement). Une proportion semblable de femmes et d'hommes a déclaré croire que sortir aggravait leur état ou leur problème de santé (47,6 % et 49,0 %), que les transports en commun étaient bondés (29,2 % et 30,4 %) et qu'il leur était difficile de se rendre aux arrêts d'autobus et de repérer les points d'arrêts d'autobus (28,1 % et 31,6 %) (tableau 9).

Parmi les femmes ayant une incapacité, la fréquence de trois types de difficulté augmentait de façon significative selon la sévérité de l'incapacité. Ainsi, la proportion de femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère qui indiquaient que leur état ou problème de santé s'aggravait quand elles sortaient (51,2 %) était supérieure à la proportion observée chez les femmes ayant une incapacité légère ou modérée (35,6 %). Parmi celles qui déclaraient avoir de la difficulté à réserver (parce que les arrangements de dernière minute n'étaient pas permis), les femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère étaient plus de deux fois plus susceptibles de déclarer éprouver cette difficulté, comparativement aux femmes ayant une incapacité légère ou modérée (9,2 % par rapport à 4,1 %[E], respectivement). Les femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère étaient près de quatre fois plus susceptibles de mentionner que les services de transport étaient trop dispendieux, par rapport aux femmes ayant une incapacité légère ou modérée (16,1 % par rapport à 4,8 %[E]).

Parmi les hommes ayant une incapacité, la proportion d'entre eux éprouvant de la difficulté à utiliser le transport en commun ou le transport adapté augmentait selon le niveau de sévérité, et cette tendance s'observait pour un plus grand nombre de difficultés que chez les femmes. En effet, les hommes ayant une incapacité sévère ou très sévère étaient plus nombreux que ceux ayant une incapacité légère ou modérée de déclarer que sortir aggravait leur état ou problème de santé (53,1 % par rapport à 38,2 %, respectivement), qu'ils avaient de la difficulté à monter à bord du véhicule ou à en descendre (49,1 % par rapport à 23,0 %[E]) et qu'ils avaient de la difficulté à se rendre aux arrêts d'autobus ou à repérer les points d'arrêts d'autobus (35,0 % par rapport à 22,7 %[E]). De plus, les hommes ayant une incapacité sévère ou très sévère étaient plus susceptibles que ceux ayant une incapacité légère ou modérée d'éprouver de la difficulté à effectuer des correspondances difficiles ou compliquées (27,1 % par rapport à 14,2 %[E]), à voir les affiches, les avis et les arrêts ou à entendre les annonces (20,0 % par rapport à 11,0 %[E]) et à réclamer un service (14,5 % par rapport à 6,9 %[E]).

Tableau 9
Difficultés éprouvées à utiliser le transport en commun ou le transport adapté par les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité, Canada, 2012

	Femmes			Hommes		
Difficulté	**Incapacité légère, modérée, sévère ou très sévère**	**Incapacité légère ou modérée**	**Incapacité sévère ou très sévère**	**Incapacité légère, modérée, sévère ou très sévère**	**Incapacité légère ou modérée**	**Incapacité sévère ou très sévère**
	pourcentage					
Non disponible lorsque requis	14,1	13,1 †	14,3	15,9	10,9 †	17,8
Réservation non permise à la dernière minute	8,1	4,1 †	9,2 †	10,7	F	12,2
Difficulté à se rendre aux arrêts d'autobus ou à repérer les points d'arrêts d'autobus	28,1	25,2	29,0	31,6	22,7 †	35,0 †
Difficulté à monter à bord du véhicule ou à en descendre	51,0 *	45,2 *	52,7	41,8	23,0 †	49,1 †
Difficulté à voir les affiches, les avis, les arrêts ou à entendre les annonces	17,2	15,4 †	17,8	17,5	11,0 †	20,0 †
Réseau achalandé ou transports en commun bondés	29,2	25,3	30,4	30,4	29,5 †	30,8
Difficulté à demander les services	14,0	11,5 †	14,8	12,4	6,9 †	14,5 †
Difficulté à interpréter les horaires	16,5	14,6 †	17,1	18,1	13,6 †	19,9
Correspondance difficile à effectuer ou compliquée	22,2	17,9 †	23,5	23,5	14,2 †	27,1 †
Sortir aggrave l'état	47,6	35,6	51,2 †	49,0	38,2	53,1 †
Trop dispendieux	13,6	4,8 †	16,1 †	10,9 †	F	13,9 † †
Autre raison	25,5	27,5	24,9	23,1	20,2 †	24,2

† à utiliser avec prudence.
F trop peu fiable pour être publié
* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes ayant le même niveau de sévérité, à $p < 0,05$
† valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité légère ou modérée, à $p < 0,05$
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Études

Les personnes ayant une incapacité sont moins susceptibles d'avoir obtenu un certificat, diplôme ou grade

En 2011, 18,3 % des femmes âgées de 25 à 54 ans ayant une incapacité qui limitait leurs activités quotidiennes ont déclaré ne pas avoir obtenu un certificat, diplôme ou grade. Une proportion semblable (19,7 %) a été observée chez les hommes du même âge ayant une incapacité. Les femmes et les hommes ayant une incapacité étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir obtenu un certificat, diplôme ou grade comparativement aux femmes et aux hommes n'ayant pas d'incapacité. Plus précisément, 8,3 % des femmes et 11,7 % des hommes âgés de 25 à 54 ans sans incapacité n'avaient pas obtenu un certificat, diplôme ou grade (tableau 10).

Parmi les femmes âgées de 25 à 54 ans ayant une incapacité, la probabilité d'avoir obtenu un certificat, diplôme ou grade diminuait en fonction de la sévérité. À titre d'exemple, 14,6 % des femmes ayant une incapacité légère ou modérée ont déclaré ne pas avoir obtenu un certificat, diplôme ou grade; cette proportion passait à 21,9 % chez les femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère (graphique 4).

Les femmes présentant une incapacité étaient deux fois moins susceptibles (15,7 %) que celles n'ayant pas d'incapacité (30,7 %) de détenir le grade de bachelier ou un grade supérieur (tableau 10). D'ailleurs, les femmes ayant une incapacité légère ou modérée étaient deux fois plus susceptibles d'avoir obtenu le grade de bachelier ou un grade supérieur, comparativement aux femmes ayant une incapacité sévère ou très sévère (21,0 % contre 10,6 %, respectivement) (graphique 4).

Graphique 4
Certificat, diplôme ou grade le plus élevé chez les femmes âgées de 25 à 54 ans, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le niveau de sévérité, Canada, 2011

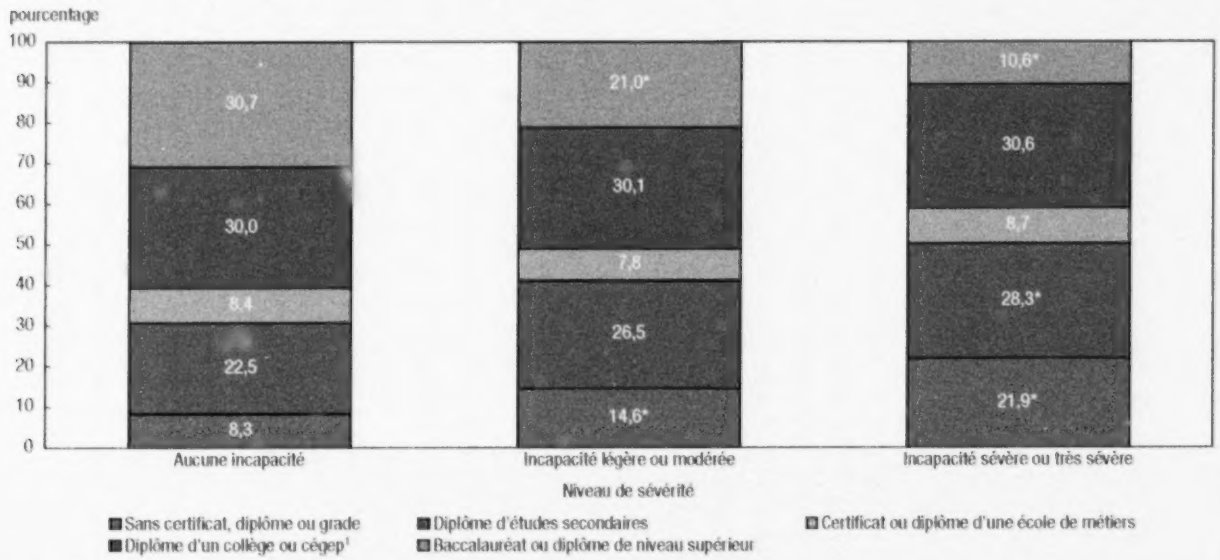

* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes n'ayant pas d'incapacité, à $p < 0,05$
1. Inclut un certificat universitaire à un niveau inférieur au baccalauréat.
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Tableau 10
Certificat, diplôme ou grade le plus élevé chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus et de 25 à 54 ans, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada, 2011

	Femmes		Hommes	
	Ayant une incapacité	N'ayant pas d'incapacité	Ayant une incapacité	N'ayant pas d'incapacité
	pourcentage			
Personnes de 15 ans et plus				
Sans certificat, diplôme ou grade	32,3*†	17,0*	28,0†	18,5
Diplôme d'études secondaires	27,6*	27,1*	23,3†	25,6
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	7,9*	7,3*	17,5†	14,2
Diplôme d'un collège ou cégep[1]	22,0†	25,6*	19,9	20,5
Baccalauréat ou diplôme de niveau supérieur	10,2†	23,0*	11,3†	21,2
Personnes de 25 à 54 ans				
Sans certificat, diplôme ou grade	18,3†	8,3*	19,7†	11,7
Diplôme d'études secondaires	27,4†	22,5*	26,5	23,2
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	8,3*	8,4*	17,2	15,1
Diplôme d'un collège ou cégep[1]	30,3*	30,0*	24,1	24,3
Baccalauréat ou diplôme de niveau supérieur	15,7†	30,7*	12,6†	25,8

* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes étant dans la même situation vis-à-vis de l'incapacité, à $p < 0,05$
† valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes du même sexe n'ayant pas d'incapacité, à $p < 0,05$
1. Comprend les certificats universitaires à un niveau inférieur au baccalauréat.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les femmes sont moins susceptibles que les hommes de signaler des expériences pédagogiques négatives

L'ECI a interrogé les femmes et les hommes ayant une incapacité qui avaient fréquenté une école au cours des cinq dernières années à propos de leurs expériences pédagogiques. Les résultats obtenus donnent un aperçu des difficultés que les femmes et les hommes ayant une incapacité ont éprouvées à l'école.

En 2012, 40,4 % des femmes et 39,8 % des hommes âgés de 25 à 34 ans ayant une incapacité ont déclaré avoir fréquenté une école au cours des cinq dernières années (données non présentées).

Chez les femmes âgées de 25 à 34 ans qui présentaient une incapacité et qui avaient fréquenté une école au cours des cinq dernières années, la moitié d'entre elles ont déclaré qu'elles avaient suivi moins de cours ou étudié moins de matières (50,6 %) et avaient pris plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel en raison de leur incapacité (50,2 %), et que leur état avait eu une incidence sur leur choix de cours ou de carrière (49,6 %) (tableau 11).

Les expériences pédagogiques les plus souvent signalées par les hommes différaient de celles des femmes. En 2012, 62,5 % des hommes ayant une incapacité âgés de 25 à 34 ans qui avaient fréquenté une école au cours des cinq dernières années mentionnaient que leur état avait eu une incidence sur leur choix de cours ou de carrière. De plus, 57,8 % des hommes ont déclaré qu'ils avaient pris plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel, et 54,9 % d'entre eux ont déclaré avoir suivi moins de cours ou étudié moins de matières en raison de leur état.

Les femmes ayant une incapacité âgées de 25 à 34 ans étaient moins susceptibles que les hommes du même âge de déclarer avoir fréquenté une école spéciale ou suivi des cours spéciaux dans une école ordinaire (11,8 %[E] contre 39,1 %[E], respectivement) et de déclarer avoir encouru des coûts supplémentaires pour poursuivre leurs études (14,9 %[E] contre 38,8 %[E], respectivement).

Tableau 11
Expériences scolaires des femmes et des hommes âgés de 25 à 34 ans ayant une incapacité qui ont fréquenté une école au cours des cinq dernières années, Canada, 2012

Expériences scolaires	Femmes	Hommes
	pourcentage	
Ont déjà mis fin à leurs études ou à une formation	39,4	28,9 [E]
Ont commencé l'école plus tard que la majorité des gens de leur âge	19,7 [E]	21,9 [E]
Ont déjà changé leur orientation scolaire	35,3	39,7
Leur incapacité a influé sur leur choix de cours ou de carrière	49,6	62,5
Ont suivi moins de cours ou étudié moins de matières	50,6	54,9
Ont suivi des cours par correspondance ou à domicile	21,7 [E]	17,7 [E]
Ont changé d'école	F	20,1 [E]
Ont dû quitter leur milieu afin de poursuivre leurs études	12,6 [E]	F
Ont été inscrits à une école spéciale	11,8 [E] *	39,1 [E]
Ont interrompu leurs études pendant de longues périodes	38,3	36,5 [E]
Sont retournés à l'école pour se recycler	33,5 [E]	37,7 [E]
Ont dû assumer des coûts supplémentaires pour poursuivre leurs études	14,9 [E] *	38,8 [E]
Ont pris plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel	50,2	57,8
Certaines personnes les évitaient ou ils avaient l'impression qu'on les tenait à l'écart	35,9	30,3 [E]
Ont été victimes d'intimidation à l'école	26,2	25,2 [E]

[E] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes à $p < 0,05$
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Activité et expériences sur le marché du travail

Les personnes ayant une incapacité sont moins susceptibles d'être sur le marché du travail

Des études antérieures ont révélé que les femmes et les hommes ayant une incapacité font face à des obstacles à leur participation sur le marché du travail[23,24]. Souvent, à mesure que la sévérité de l'incapacité augmente, l'ampleur de ces obstacles augmente également, et les personnes deviennent inaptes à effectuer certains types de travail. Certaines d'entre elles pourraient devoir limiter le nombre d'heures travaillées ou avoir besoin d'autres mesures d'adaptation en milieu de travail.

Les personnes qui ont une incapacité sont moins susceptibles d'être actives sur le marché du travail, comparativement aux personnes qui n'ont pas d'incapacité[25]. En 2011, des proportions semblables de femmes et d'hommes âgés de 25 à 54 ans ayant une incapacité étaient actifs sur le marché du travail (61,3 % et 63,4 %, respectivement). Par contre, ces proportions différaient chez les femmes et les hommes du même âge n'ayant pas d'incapacité, les femmes étant moins susceptibles d'être actives (83,4 % par rapport à 92,8 %, respectivement).

Le taux d'activité enregistré chez les femmes et les hommes âgés de 25 à 54 ans ayant une incapacité diminuait de façon significative selon la sévérité de l'incapacité (graphique 5). En effet, 46,3 % des femmes et 46,9 % des hommes ayant une incapacité sévère ou très sévère étaient actifs sur le marché du travail en 2011, contre 76,6 % des femmes et 77,7 % des hommes dont l'incapacité était légère ou modérée.

En 2011, chez les femmes et les hommes âgés de 25 à 54 ans, le taux de chômage[26] était de 13,4 %[E] et 9,5 % respectivement, soit des taux supérieurs à ceux des femmes et des hommes n'ayant pas d'incapacité (5,6 % pour les deux) (Tableau 12).

23. Division de la statistique sociale et autochtone. 2008. *Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 : L'expérience de travail des personnes avec incapacité au Canada*. Produit n° 89-628-X2008007 au catalogue de Statistique Canada.
24. Turcotte, M. 2014. « Les personnes avec incapacité et l'emploi ». *Regards sur la société canadienne*. Produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
25. Le taux d'activité se définit comme les personnes occupant un emploi ou en chômage dans un groupe donné, exprimées sous forme de pourcentage de l'ensemble de la population du groupe.
26. Une personne est en chômage si elle est sans emploi, mais cherche activement du travail et est disponible pour travailler.

Graphique 5
Statistiques sur le travail des femmes et des hommes âgés de 25 à 54 ans ayant une incapacité, selon la sévérité de l'incapac Canada, 2011

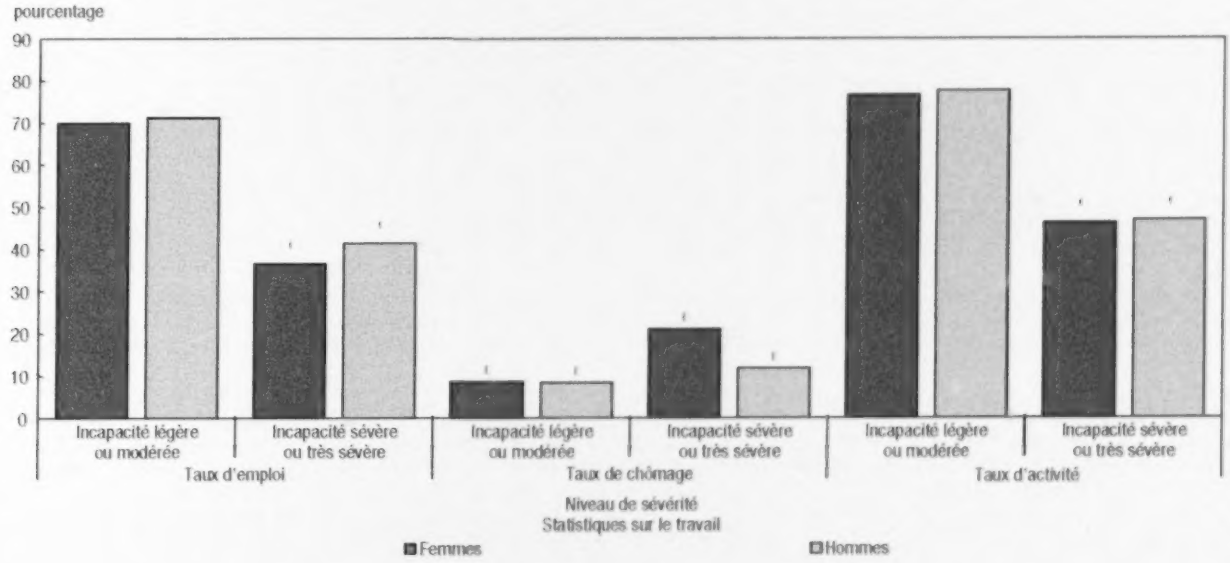

E à utiliser avec prudence
* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes à $p < 0,05$
† valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes du même sexe ayant une incapacité légère ou modérée, à $p < 0,05$
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Plus de deux femmes sur cinq ayant une incapacité et occupant un emploi travaillent à temps partiel

Parmi les femmes occupant un emploi au cours de la semaine de référence de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011[27], des proportions semblables de celles âgées de 25 à 54 ans ayant et n'ayant pas une incapacité ont indiqué qu'elles avaient travaillé à temps partiel, c'est-à-dire moins de 30 heures (42,1 % et 37,0 %, respectivement). Les hommes du même âge ayant une incapacité étaient toutefois moins susceptibles (29,1 %) que les femmes de déclarer avoir travaillé moins de 30 heures (tableau 12).

Une proportion similaire de femmes et d'hommes âgés de 25 à 54 ans avaient travaillé entre 30 et 40 heures, peu importe la situation vis-à-vis de l'incapacité. Environ la moitié des personnes occupant un emploi au cours de la semaine de référence ont indiqué qu'elles avaient travaillé entre 30 et 40 heures.

Une proportion moins importante de femmes âgées de 25 à 54 ans ayant une incapacité et occupant un emploi avaient travaillé entre 41 et 50 heures au cours de la semaine de référence, comparativement aux hommes du même âge ayant une incapacité (5,8 % par rapport à 14,4 %, respectivement). La même tendance a été observée chez les femmes et les hommes de ce groupe d'âge qui n'avaient pas d'incapacité (8,5 %[E] contre 23,8 %[E], respectivement).

27. La semaine de référence de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 commençait le dimanche 1er mai et se terminait le samedi 7 mai 2011. Le nombre d'heures travaillées comprend les heures de travail rémunéré et les heures de travail autonome.

Tableau 12
Statistiques sur le travail et nombre d'heures de travail par semaine chez les femmes et les hommes âgés de 25 à 54 ans, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada, 2011

	Femmes		Hommes	
	Ayant une incapacité	N'ayant pas d'incapacité	Ayant une incapacité	N'ayant pas d'incapacité
Caractéristique de l'emploi	pourcentage			
Statistiques sur le travail				
Taux d'emploi	53,1 !	78,8*	57,4 !	87,5
Taux de chômage	13,4 ! !	5,6	9,5 !	5,6
Taux d'activité	61,3 !	83,4*	63,4 !	92,8
Nombre d'heures de travail par semaine[1]				
Moins de 30 heures	42,1*	37,0*	29,1 !	11,9 !
30 à 40 heures	48,0	51,3	48,5	54,4
41 à 50 heures	5,8*	8,5 ! *	14,4 !	23,8 !
Plus de 50 heures	4,0 ! *	F	8,0	9,9 !

! à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* valeur significativement différente de l'estimation pou les hommes étant dans la même situation vis-à-vis de l'incapacité, à $p < 0,05$
† valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes de même sexe n'ayant pas d'incapacité, à $p < 0,05$
1. Personnes employées qui travaillaient contre rémunération ou qui étaient des travailleurs autonomes.

Notes : Correspond aux statistiques sur le travail au cours de la semaine de référence de l'Enquête nationale auprès des ménages, soit du dimanche le 1er mai au samedi le 7 mai 2011.
La somme des chiffres pourrait ne pas correspondre à 100 en raison des arrondissements.
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Près de la moitié des femmes et des hommes ayant une incapacité considèrent qu'ils sont désavantagés sur le plan du travail en raison de leur état

Parmi les femmes âgées de 25 à 54 ans ayant une incapacité, se sentir désavantagée sur le plan du travail en raison de leur état (44,5 %) et estimer que leur employeur ou qu'un employeur éventuel les considérerait comme étant désavantagée en raison de leur état (46,1 %) constituaient les types de discrimination perçue sur le marché du travail les plus fréquemment signalés. On n'a pas observé de différence significative entre ces proportions et celles enregistrées chez les hommes du même âge ayant une incapacité (graphique 6).

Plus d'une femme et plus d'un homme sur dix âgés de 25 à 54 ans ayant une incapacité ont déclaré qu'on leur a refusé un emploi au cours des cinq dernières années en raison de leur état (12,6 % des femmes et 15,8 % des hommes).

En 2012, plus du quart des femmes et des hommes ayant une incapacité qui limitait leurs activités quotidiennes et occupant un emploi ont déclaré que leur employeur ignorait leur état[28].

28. Arim R. 2015. *Un profil de l'incapacité chez les Canadiens âgés de 15 ans ou plus, 2012*. Produit n° 89-654-X2015001 au catalogue de Statistique Canada.

Graphique 6
Discrimination perçue sur le marché du travail chez les femmes et les hommes âgés de 25 à 54 ans ayant une incapacité, Canada, 2012

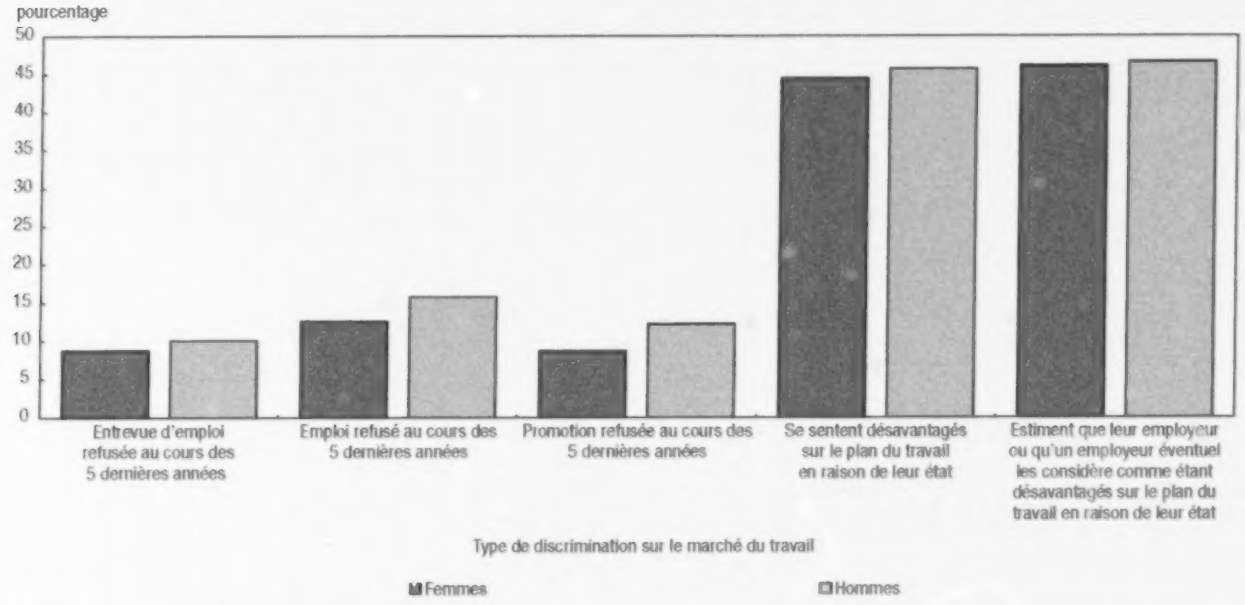

Note : Aucune différence significative n'a été observée entre les hommes et les femmes ayant des incapacités.
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les femmes ayant une incapacité sont plus susceptibles de nécessiter des mesures d'adaptation en milieu de travail

Selon l'ECI de 2012, les femmes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité qui occupaient un emploi ou avaient occupé un emploi au cours des cinq dernières années étaient plus susceptibles que les hommes de signaler avoir besoin de mesures d'adaptation en milieu de travail (données non présentées).

Les femmes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité étaient moins susceptibles que les hommes d'avoir obtenu certaines mesures d'adaptation en milieu de travail. À titre d'exemple, parmi les femmes ayant une incapacité qui nécessitaient des mains courantes, des rampes d'accès ou des portes d'entrée ou couloirs élargis comme mesures d'adaptation en milieu de travail, 41,7 %[E] d'entre elles ont déclaré avoir obtenu cette mesure d'adaptation alors qu'une proportion de 68,3 % était observée chez les hommes du même âge ayant une incapacité.

En ce qui concerne les mesures d'adaptation en milieu de travail liées au transport, une proportion plus faible de femmes ayant une incapacité avaient accès à un stationnement adapté ou accessible et au transport adapté comparativement aux hommes ayant une incapacité. En effet, 33,6 %[E] des femmes ayant une incapacité avaient accès à un stationnement adapté ou accessible comparativement à 64,3 % des hommes ayant une incapacité, tandis que 27,9 %[E] des femmes ayant une incapacité avaient accès au transport adapté comparativement à 54,5 %[E] des hommes ayant une incapacité (tableau 13).

Tableau 13
Mesures d'adaptation en milieu de travail requises qui ont été mises à la disposition des femmes et des hommes ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, selon le niveau de sévérité, Canada, 2012

	Femmes			Hommes		
Mesure d'adaptation en milieu de travail disponible	**Incapacité légère, modérée, sévère ou très sévère**	**Incapacité légère ou modérée**	**Incapacité sévère ou très sévère**	**Incapacité légère, modérée, sévère ou très sévère**	**Incapacité légère ou modérée**	**Incapacité sévère ou très sévère**
	pourcentage					
Redéfinition des tâches (tâches modifiées ou différentes)	53,9	56,8	52,3	49,3	47,7	50,0
Télétravail	40,3	57,9 †	34,0 †	35,7 †	F	35,4 †
Horaire flexible ou réduction des heures de travail	62,4	74,6	53,8 †	65,2	69,0	62,9
Soutien humain	30,4 †	56,1 †	24,4 †	49,6 †	60,0	F
Aides techniques	33,2 †	65,4 †	F	36,5 †	F	F
Ordinateur ou ordinateur portatif muni d'un logiciel spécialisé	26,3 †	50,9 †	F	38,0 †	F	31,2 † †
Services de communication, comme la conversion en braille ou en gros caractères	F	55,2 †	F	F	63,0 †	F
Poste de travail modifié ou ergonomique	46,1	58,7	37,5 †	37,3 †	43,9 †	33,0 †
Chaise spéciale ou soutien dorsal	50,7	59,9	43,0 †	49,2	54,5	45,8
Mains courantes, rampes d'accès, ou portes d'entrée ou couloirs élargis	41,7 † *	80,3	35,4 † †	68,3	81,3	63,7
Stationnement adapté ou accessible	33,6 † *	40,7 †	31,3 † *	64,3	71,5 †	59,9
Ascenseurs adaptés	55,2	49,7 †	57,3 †	49,7 †	63,6 †	47,2 †
Toilettes adaptées	48,7 †	88,9	41,9 † †	58,8 †	89,4	52,9 † †
Transport adapté	27,9 † *	53,1 †	21,6 † †	54,5 †	81,2	41,1 † †
Autre équipement, aide ou aménagement spécial	64,3	56,9 †	68,2 †	66,8	81,7	57,5 †

† à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes ayant le même niveau de sévérité, à $p < 0,05$
† valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, à $p < 0,05$

Note : Les chiffres présentés comprennent les données des personnes qui occupaient un emploi au cours de la semaine de référence de l'Enquête nationale auprès des ménages (du dimanche le 1er mai au samedi le 7 mai 2011) ou qui avaient occupé un emploi au cours des cinq années précédant l'enquête.
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Revenu

Les salaires ou les traitements sont la source de revenu personnel la plus souvent déclarée par les personnes âgées de 25 à 64 ans ayant une incapacité

D'après les résultats de l'ECI de 2012, la source de revenu personnel la plus souvent mentionnée en 2011 par les femmes (49,5 %) et les hommes (54,4 %) de 25 à 54 ans ayant une incapacité était les salaires ou les traitements (tableau 14). La deuxième source la plus souvent déclarée par les femmes (16,3 %) et les hommes (17,3 %) de ce groupe d'âge était les prestations d'assistance sociale provinciales, territoriales ou municipales.

Des proportions similaires de femmes et d'hommes âgés de 25 à 54 ans ayant une incapacité ont déclaré le Régime de pensions du Canada comme source de revenus (14,4 % et 14,9 %, respectivement). Aussi, plus d'une femme et plus d'un homme sur dix âgés de 25 à 54 ans ayant une incapacité ont déclaré recevoir un revenu provenant d'un régime privé d'invalidité à long terme (11,0 % et 13,3 %, respectivement).

Fait à noter, les hommes ayant une incapacité âgés de 25 à 54 ans étaient plus de deux fois plus susceptibles de déclarer un revenu provenant des indemnités d'accidents de travail (12,6 %) comparativement aux femmes du même âge ayant une incapacité (4,9 %).

Parmi les femmes et les hommes âgés de 65 ans et plus ayant une incapacité, la source de revenus la plus souvent mentionnée était les prestations du Régime de pensions du Canada (à l'exclusion des prestations d'invalidité), et les femmes étaient moins nombreuses que les hommes à déclarer recevoir ce type de revenus (80,4 % par rapport à 89,0 % respectivement).

Tableau 14

Sources de revenu personnel des femmes et des hommes ayant une incapacité, selon le groupe d'âge, Canada, 2012

Source de revenu personnel	Femmes	Hommes
	pourcentage	
Personnes de 15 ans et plus		
Salaires ou traitements	27,9*	32,9
Travail autonome	7,7*	12,5
Indemnisation des accidents du travail	3,6*	9,2
Prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada	15,3	17,8
Prestation d'invalidité du Régime de rentes du Québec	2,5	2,5
Prestations du RPC à l'excl. des prestations d'invalidité	69,2*	73,9
Prestations du RRQ à l'excl. des prestations d'invalidité	13,7	14,7
Régime privé d'assurance invalidité	6,7	8,4
Régime d'assurance-accident pour véhicule moteur	1,1[E]	1,6[E]
Pension d'invalidité pour combattants	1,4[E] *	3,2
Prestations d'assistance sociale provinciales/territoriales/municipales	9,7	10,2
Assurance-emploi/Régime québécois d'assurance parentale	5,0	5,6
Personnes de 15 à 24 ans		
Salaires ou traitements	53,7*	40,4
Travail autonome	8,4[E]	6,1[E]
Indemnisation des accidents du travail	F	2,5[E]
Prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada	4,7[E] *	9,4[E]
Prestation d'invalidité du Régime de rentes du Québec	F	F
Prestations du RPC à l'excl. des prestations d'invalidité	...	...
Prestations du RRQ à l'excl. des prestations d'invalidité	...	...
Régime privé d'assurance invalidité	2,1[E]	4,4[E]
Régime d'assurance-accident pour véhicule moteur	1,8[E]	F
Pension d'invalidité pour combattants	F	F
Prestations d'assistance sociale provinciales/territoriales/municipales	19,4	22,3
Assurance-emploi/Régime québécois d'assurance parentale	4,4[E]	5,1[E]
Personnes de 25 à 54 ans		
Salaires ou traitements	49,5	54,4
Travail autonome	12,7	13,8
Indemnisation des accidents du travail	4,9*	12,6
Prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada	14,4	14,9
Prestation d'invalidité du Régime de rentes du Québec	1,9[E]	1,3[E]
Prestations du RPC à l'excl. des prestations d'invalidité	...	...
Prestations du RRQ à l'excl. des prestations d'invalidité	...	...
Régime privé d'assurance invalidité	11,0	13,3
Régime d'assurance-accident pour véhicule moteur	2,1[E]	3,3[E]
Pension d'invalidité pour combattants	F	1,7[E]
Prestations d'assistance sociale provinciales/territoriales/municipales	16,3	17,3
Assurance-emploi/Régime québécois d'assurance parentale	10,3	9,4
Personnes de 55 à 64 ans		
Salaires ou traitements	33,2	36,7
Travail autonome	8,7[E] *	17,7
Indemnisation des accidents du travail	5,4[E] *	11,5[E]
Prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada	18,9	24,5
Prestation d'invalidité du Régime de rentes du Québec	3,9[E]	4,6[E]
Prestations du RPC à l'excl. des prestations d'invalidité	40,1	41,2
Prestations du RRQ à l'excl. des prestations d'invalidité	6,7	10,0
Régime privé d'assurance invalidité	8,3	10,3
Régime d'assurance-accident pour véhicule moteur	F	F
Pension d'invalidité pour combattants	F	1,3[E]
Prestations d'assistance sociale provinciales/territoriales/municipales	11,1	8,7
Assurance-emploi ou Régime québécois d'assurance parentale	5,4	7,3[E]

Tableau 14
Sources de revenu personnel des femmes et des hommes ayant une incapacité, selon le groupe d'âge, Canada, 2012

Source de revenu personnel	Femmes	Hommes
	pourcentage	
Personnes de 65 ans et plus		
Salaires ou traitements	4,3*	7,7
Travail autonome	2,8*	8,9
Indemnisation des accidents du travail	1,7[!] *	5,3
Prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada	...	...
Prestation d'invalidité du Régime de rentes du Québec	...	...
Prestations du RPC à l'excl. des prestations d'invalidité	80,4*	89,0
Prestations du RRQ à l'excl. des prestations d'invalidité	16,4	16,9
Régime privé d'assurance invalidité	2,7[!]	3,1[!]
Régime d'assurance-accident pour véhicule moteur	F	F
Pension d'invalidité pour combattants	3,0[F] *	6,3
Prestations d'assistance sociale provinciales/territoriales/municipales	2,5	2,1[!]
Assurance-emploi ou Régime québécois d'assurance parentale	F	0,7[!]

... n'ayant pas lieu de figurer
[!] à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes à $p < 0,05$
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les femmes ayant une incapacité affichent un revenu personnel inférieur à celui des femmes n'ayant pas d'incapacité et des hommes ayant une incapacité ou n'ayant pas d'incapacité

Parmi les femmes âgées de 15 ans et plus qui travaillaient surtout à temps plein en 2010, celles qui avaient une incapacité ont déclaré, en moyenne, un revenu personnel après impôt[29] de 37 070 $, soit 2 250 $ de moins que les femmes du même âge n'ayant pas d'incapacité. Les hommes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité qui travaillaient surtout à temps plein en 2010 ont déclaré, en moyenne, un revenu personnel de 45 080 $. Le revenu personnel le plus élevé a été enregistré chez les hommes âgés de 15 ans et plus n'ayant pas d'incapacité, pour lesquels on a obtenu une moyenne de 49 050 $ (graphique 7).

Parmi les femmes ayant et n'ayant pas une incapacité âgées de 15 ans et plus, l'écart de revenu personnel le plus important a été observé dans les provinces de l'Atlantique, alors que les femmes ayant une incapacité déclaraient un revenu personnel de 3 640 $ inférieur, en moyenne, à celui déclaré par les femmes n'ayant pas d'incapacité (30 290 $ par rapport à 33 930 $, respectivement). L'Ontario suivait tout juste après, les femmes ayant une incapacité de cette province (37 560 $) ayant déclaré un revenu personnel de 3 630 $ inférieur, en moyenne, à celui déclaré par les femmes n'ayant pas d'incapacité (41 190 $).

C'est en Colombie-Britannique qu'on observait l'écart le plus prononcé entre le revenu personnel moyen des femmes et des hommes ayant une incapacité qui travaillaient surtout à temps plein en 2010. Les femmes de cette région qui présentaient une incapacité et étaient âgées de 15 ans et plus ont déclaré recevoir, en moyenne, un revenu personnel de 38 270 $ alors que les hommes du même âge ayant une incapacité ont déclaré recevoir 48 590 $, l'écart se chiffrant à 10 320 $. Après la Colombie-Britannique, les écarts de revenu personnel les plus importants entre les femmes et les hommes ayant une incapacité étaient observés au Québec et en Ontario, les hommes déclarant des revenus plus élevés dans chacune de ces régions (et les écarts atteignant 8 880 $ et 8 280 $, respectivement).

29. Revenu total, en espèces, reçu de toute source durant l'année civile 2010 moins les impôts sur le revenu versés aux gouvernements fédéral, provincial et territorial. Dans le présent chapitre, le revenu personnel après impôt moyen exclut les valeurs monétaires négatives et nulles.

Graphique 7
Revenu personnel après impôt moyen des femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et la région, Canada, 2010

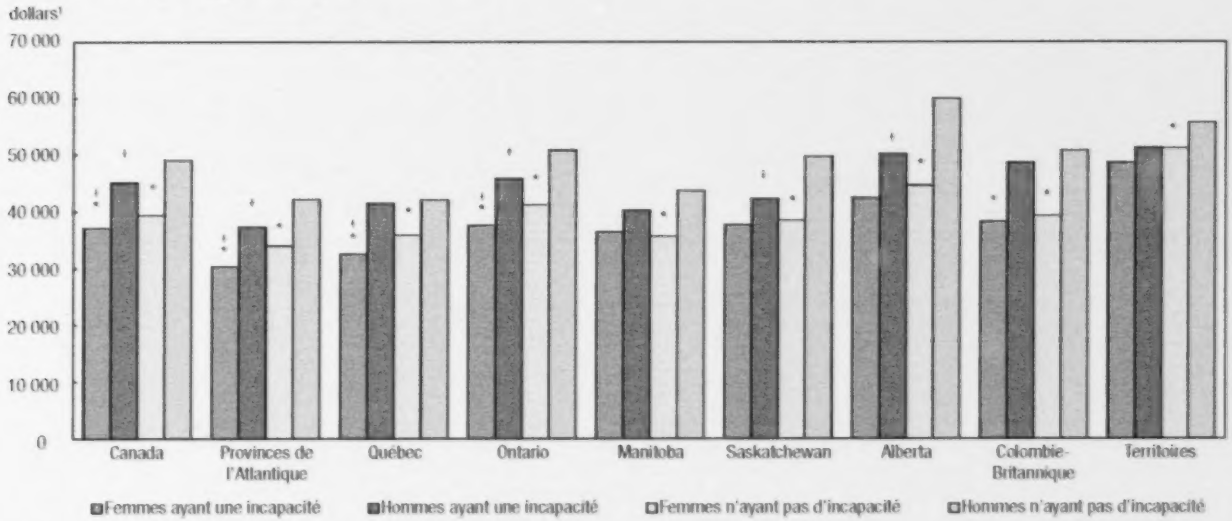

* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes étant dans la même situation vis-à-vis de l'incapacité, à $p < 0,05$
† valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes du même sexe n'ayant pas d'incapacité, à $p < 0,05$
1. Correspond à la moyenne du revenu monétaire total provenant de toutes les sources au cours de l'année civile 2010 dont on soustrait les impôts sur le revenu versés aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les chiffres excluent les valeurs monétaires négatives ou nulles.
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les femmes déclarent les revenus du ménage moyens les plus élevés dans les territoires et en Alberta

Au Canada, les femmes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité ont déclaré recevoir un revenu du ménage moyen de 58 870 $, par rapport à un revenu du ménage moyen de 79 130 $ obtenu pour les femmes du même âge n'ayant pas d'incapacité; l'écart est de 20 260 $ (tableau 15). Lorsque les données étaient analysées au sein de groupes d'âge plus restreints, les femmes ayant une incapacité ont déclaré, en moyenne, un revenu du ménage inférieur à celui déclaré par les femmes n'ayant pas d'incapacité, et ce, pour tous les groupes d'âge hormis celui des 75 ans et plus. Le revenu du ménage moyen des femmes ayant une incapacité âgées de 75 ans et plus était nettement supérieur à celui des femmes du même âge n'ayant pas d'incapacité (54 620 $ par rapport à 48 530 $, respectivement).

Les hommes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité ont déclaré recevoir un revenu du ménage moyen de 19 780 $ inférieur à celui des hommes du même âge n'ayant pas d'incapacité (61 530 $ par rapport à 81 310 $, respectivement). Les revenus du ménage moyens enregistrés chez les femmes et les hommes ayant une incapacité, cependant, ne différaient de façon significative pour aucun des groupes d'âge.

Les femmes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus ont déclaré un revenu du ménage après impôt[30] significativement moins élevé que les femmes n'ayant pas d'incapacité, et ce, dans chacune des régions. Cette tendance a aussi été observée chez les hommes ayant et n'ayant pas une incapacité.

Le revenu du ménage moyen le plus élevé, peu importe la situation vis-à-vis de l'activité, était enregistré dans les territoires et en Alberta. Dans les territoires, les femmes ayant une incapacité déclaraient un revenu du ménage de 73 470 $ en moyenne alors que celui déclaré par les femmes n'ayant pas d'incapacité était de 100 720 $; une différence de 27 250 $ (graphique 8). En Alberta, les femmes ayant une incapacité ont déclaré un revenu

30. Correspond au revenu en espèces total reçu par tous les membres du ménage, provenant de toutes les sources, au cours de l'année civile 2010, moins les impôts sur le revenu payés aux gouvernements fédéral, provincial et territorial. Dans le présent chapitre, le revenu personnel après impôt moyen exclut les valeurs monétaires négatives et nulles.

du ménage moyen de 71 940 $ par rapport à 97 900 $ pour les femmes n'ayant pas d'incapacité; un écart de 25 960 $.

Parmi les femmes ayant et n'ayant pas d'incapacité, l'écart le plus faible était observé chez celles qui vivaient en Colombie-Britannique, où les femmes n'ayant pas d'incapacité déclaraient un revenu de 17 240 $ supérieur à celui des femmes avec incapacité (61 330 $ par rapport à 78 570 $, respectivement).

Le revenu du ménage déclaré par les femmes et les hommes ayant une incapacité était semblable pour toutes les régions sauf les provinces de l'Atlantique, le Québec et le Manitoba. L'écart entre les sexes le plus important a été enregistré au Manitoba, où les femmes ayant une incapacité déclaraient un revenu du ménage de 6 270 $ inférieur, en moyenne, à celui des hommes ayant une incapacité (51 890 $ par rapport à 58 160 $, respectivement).

Graphique 8
Revenu du ménage après impôt moyen des femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et la région, Canada, 2010

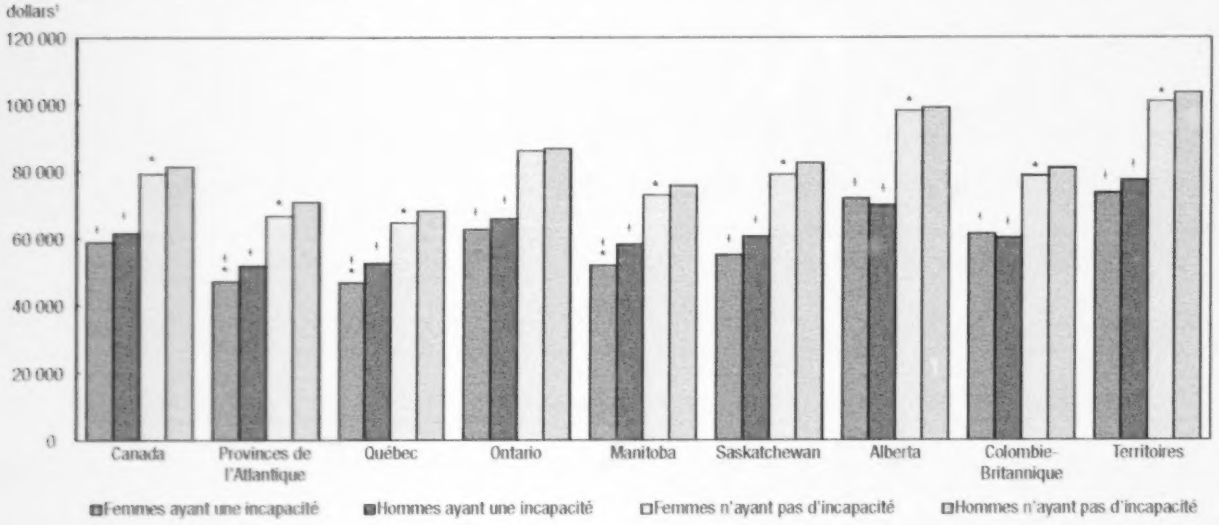

* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes étant dans la même situation vis-à-vis de l'incapacité, à $p < 0,05$
† valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes du même sexe n'ayant pas d'incapacité, à $p < 0,05$
1. Correspond à la moyenne du revenu monétaire total provenant de toutes les sources par tous les membres du ménage au cours de l'année civile 2010 dont on soustrait les impôts sur le revenu versés aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les chiffres excluent les valeurs monétaires négatives ou nulles.
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Tableau 15
Revenu personnel et revenu du ménage après impôt moyens des femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le groupe d'âge, Canada, 2010

	Femmes		Hommes	
Type de revenu	**Ayant une incapacité**	**N'ayant pas d'incapacité**	**Ayant une incapacité**	**N'ayant pas d'incapacité**
	dollars[1]			
Revenu personnel				
15 ans et plus	23 440*†	29 510*	31 140†	41 050
15 à 24 ans	10 430†	12 210*	11 320†	14 640
25 à 44 ans	25 380*†	32 850*	28 810†	42 780
45 à 64 ans	24 790*†	35 160*	32 940†	51 680
65 à 74 ans	23 210*†	25 150*	31 960†	40 430
75 ans et plus	22 080*†	25 320*	33 020	35 520
Revenu du ménage				
15 ans et plus	58 870†	79 130*	61 530†	81 310
15 à 24 ans	69 430†	85 750*	77 060	86 950
25 à 44 ans	57 860†	79 690	61 700†	79 270
45 à 64 ans	62 920†	84 520*	62 890†	86 100
65 à 74 ans	53 370†	58 350*	57 440†	67 280
75 ans et plus	54 620†	48 530*	56 900	59 140

* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes étant dans la même situation vis-à-vis de l'incapacité, à $p < 0,05$
† valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes du même sexe n'ayant pas d'incapacité, à $p < 0,05$
1. Correspond à la moyenne du revenu monétaire total provenant de toutes les sources au cours de l'année civile 2010 dont on soustrait les impôts sur le revenu versés aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les chiffres excluent les valeurs monétaires négatives ou nulles.

Note : Les chiffres de revenu personnel inclus dans ce tableau représentent toutes les personnes, peu importe leur situation d'emploi en 2010.
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les femmes ayant une incapacité qui vivent seules déclarent le revenu du ménage moyen le plus faible

Un élément à considérer lorsqu'on examine le revenu du ménage est la situation du répondant dans le ménage. Il est particulièrement important de souligner que le revenu du ménage d'une personne vivant seule ou d'un parent seul est souvent beaucoup plus faible que celui des familles comptant un couple.

Les personnes qui vivaient seules affichaient le revenu du ménage moyen le plus faible. Les femmes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité qui vivaient seules ont déclaré un revenu du ménage moyen nettement plus faible (25 690 $) que les femmes n'ayant pas d'incapacité (34 000 $) (tableau 16). Un revenu du ménage moyen similaire a été obtenu chez les femmes et les hommes de 15 ans et plus ayant une incapacité (25 690 $ et 27 170 $, respectivement).

Le revenu du ménage moyen le plus élevé a été enregistré chez ceux qui vivaient avec un conjoint ou un partenaire et des enfants. Le revenu du ménage moyen des femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans cette situation se situait à 82 950 $, un montant inférieur au 96 530 $ obtenu pour les femmes du même âge n'ayant pas d'incapacité. Un revenu du ménage moyen semblable a été enregistré chez les femmes et les hommes ayant une incapacité qui vivaient avec leur conjoint ou leur partenaire et des enfants (82 950 $ et 83 420 $, respectivement).

Tableau 16

Revenu du ménage après impôt moyen des femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, la situation dans le ménage et le groupe d'âge, Canada, 2010

	Femmes		Hommes	
	Ayant une incapacité	N'ayant pas d'incapacité	Ayant une incapacité	N'ayant pas d'incapacité
Situation dans le ménage	dollars[1]			
Personnes de 15 ans et plus				
Personne vivant seule	25 690 †	34 000	27 170	38 660
Vivant avec un conjoint ou un partenaire	63 620 †	75 460	62 120	75 400
Vivant avec un conjoint ou un partenaire et des enfants	82 950 †	96 530	83 420	93 900
Parent seul	51 950	51 070	55 180	68 360
Enfant vivant avec un ou des parents	77 790 †	98 920	76 840	97 030
Autre situation	83 360 *	75 430	65 220	73 420
Personnes de 15 à 24 ans				
Personne vivant seule	20 100	17 090	14 810	21 650
Vivant avec un conjoint ou un partenaire	40 670 †	60 120	43 590	58 140
Vivant avec un conjoint ou un partenaire et des enfants	40 290 †	51 480	F	53 330
Parent seul	36 770 †	42 470	45 890	70 130
Enfant vivant avec un ou des parents	82 770 †	99 110	84 480	96 510
Autre situation	40 830 *	50 620	62 730	56 110
Personnes de 25 à 44 ans				
Personne vivant seule	25 620 †	39 330	26 970	41 450
Vivant avec un conjoint ou un partenaire	67 850 †	81 510	63 400	78 070
Vivant avec un conjoint ou un partenaire et des enfants	75 360 †	89 030	74 420	84 890
Parent seul	32 270 †	45 210	44 120 †	58 990
Enfant vivant avec un ou des parents	77 270 †	105 460	72 690	102 610
Autre situation	62 690 †	82 940	56 930	78 930
Personnes de 45 à 64 ans				
Personne vivant seule	24 220 †	36 870	26 220	40 810
Vivant avec un conjoint ou un partenaire	68 560 †	80 480	68 420	81 440
Vivant avec un conjoint ou un partenaire et des enfants	88 300 †	110 100	87 280	105 070
Parent seul	52 140	57 780	51 230	73 100
Enfant vivant avec un ou des parents	63 200 †	70 760	58 060	71 130
Autre situation	66 210 †	87 650	60 970	84 960
Personnes de 65 à 74 ans				
Personne vivant seule	27 620	30 160	24 720	31 830
Vivant avec un conjoint ou un partenaire	60 240 †	65 990	58 690	69 230
Vivant avec un conjoint ou un partenaire et des enfants	76 990 †	92 340	87 850	98 050
Parent seul	62 310	56 930	76 950	69 480
Enfant vivant avec un ou des parents	F	67 660	F	81 670
Autre situation	83 100 *	80 530	63 890	71 780
Personnes de 75 ans et plus				
Personne vivant seule	25 840 * †	29 530	34 200	32 750
Vivant avec un conjoint ou un partenaire	57 530	60 100	57 660	61 030
Vivant avec un conjoint ou un partenaire et des enfants	92 250	75 430	75 730	88 430
Parent seul	76 050 †	60 040	66 610	86 030
Enfant vivant avec un ou des parents	F	F	F	F
Autre situation	104 690 †	90 340	100 510 †	76 190

† à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes ayant une incapacité, à $p < 0,05$

† valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes n'ayant pas d'incapacité, à $p < 0,05$

1. Correspond à la moyenne du revenu monétaire total provenant de toutes les sources par tous les membres du ménage au cours de l'année civile 2010 dont on soustrait les impôts sur le revenu versés aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les chiffres excluent les valeurs monétaires négatives ou nulles.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.